

I.E. LUX BERLIN N° 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 106.749.

In the year two thousand and five, on the thirtieth day of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

NEXTRA INVESTMENT MANAGEMENT SGR, S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Piazza le Cadorna 5, Milan, I-20123 Italy,

acting for and on behalf of the collective investment fund (fonds commun de placement) NEXTRA IMMOBILIARE EUROPA,

here represented by Mr. Joël Roelandt, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Milan, on March 21, 2005.

The said proxy, initialled varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of I.E. LUX BERLIN N° 2, S.à r.l., a private limited company, having its registered office at 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, (the «Company»), incorporated under the law of the Grand-Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, on 18 March, 2005, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The sole shareholder decides to exchange the one hundred (100) existing shares having a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) into one hundred and twenty-five (125) shares and to grant them a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The board of managers is authorised to proceed to the exchange of the one hundred (100) shares against one hundred and twenty-five (125) shares and to cancel the one hundred (100) shares.

Second resolution

The sole shareholder decides to increase the issued share capital by an amount of four hundred and thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 437,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to four hundred and fifty thousand euro (EUR 450,000.-) by the issue of four thousand three hundred and seventy-five (4.375) new shares having par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Third resolution

The sole shareholder declares to subscribe to all the four thousand three hundred and seventy-five (4,375) newly issued shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of four hundred and thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 437,500.-) as was certified to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation shall henceforth read as follows:

«**Art. 5. Capital - Units. (first paragraph).** The corporate capital is set at four hundred and fifty thousand euro (EUR 450,000.-) consisting of four thousand five hundred (4,500) units with a par value of one hundred euro (EUR 100) per unit.»

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately seven thousand five hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille cinq, le trente mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

NEXTRA INVESTMENT MANAGEMENT SGR, S.p.A., une société de droit italien, ayant son siège social à Piazza le Cadorna 5, I-20123 Milan, Italie,

agissant au nom et pour compte du fonds commun de placement NEXTRA IMMOBILIARE EUROPA,

ici représentée par Monsieur Joël Roelandt, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Milan, le 21 mars 2005.

La procuration signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de I.E. LUX BERLIN N° 2, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (ci-après la «Société»), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire instrumentant, en date du 18 mars 2005 non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'échanger les cent (100) parts sociales existantes ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) en cent vingt-cinq (125) parts sociales et de leur attribuer une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil de gérance est autorisé à procéder à l'échange des cent (100) parts sociales contre cent vingt-cinq (125) parts sociales et d'annuler les cent (100) parts sociales.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 437.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-) par l'émission de quatre mille trois cent soixante-quinze (4.375) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Troisième résolution

L'associé unique déclare souscrire la totalité des quatre mille trois cent soixante-quinze (4.375) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de quatre cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 437.500,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'Article 5 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital social - Part sociales. (premier alinéa).** Le capital souscrit de la Société est fixé à quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-), divisé en quatre mille cinq cents (4.500) parts sociales d'une valeur nominale de cent EUROS (EUR 100,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ sept mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante ci-dessus mentionnée l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de ladite partie comparante, il est noté qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: J. Roelandt, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 30 mars 2005, vol. 431, fol. 10, case 4. – Reçu 4.375 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 mars 2005.

H. Hellinckx.

(027555.3/242/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

PROFINVEST, PROTECT FINANCES ET INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 68.622.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05477, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2005.

Pour PROFINVEST, PROTECT FINANCES ET INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(027010.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

MILLIACO HOLDING CONSTRUCTION & FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 43.013.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06396, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2005.

Signatures

Le liquidateur

(027571.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

MILLIACO HOLDING CONSTRUCTION & FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 43.013.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06395, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2005.

Signatures

Le liquidateur

(027577.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

MILLIACO HOLDING CONSTRUCTION & FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 43.013.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06394, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2005.

Signatures

Le liquidateur

(027581.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

MILLIACO HOLDING CONSTRUCTION & FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 43.013.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06393, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2005.

Signatures

Le liquidateur

(027592.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

MILLIACO HOLDING CONSTRUCTION & FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 43.013.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06392, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2005.

Signatures

Le liquidateur

(027597.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

PRADO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 69.457.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2005, réf. LSO-BC03710, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(027729.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

PRADO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 69.457.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2005, réf. LSO-BC03709, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(027727.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

PRADO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 69.457.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2005, réf. LSO-BC03707, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(027726.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

PRADO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 69.457.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2005, réf. LSO-BC03706, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(027724.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

PRADO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 69.457.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2005, réf. LSO-BC03705, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(027734.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

THE INTERTRADE & CONTRACTING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 19.560.

Le bilan au 31 décembre 1988, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00076, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2005.

Le Conseil d'Administration

Signature

(027921.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

THE INTERTRADE & CONTRACTING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 19.560.

Le bilan au 31 décembre 1989, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00077, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(027923.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

THE INTERTRADE & CONTRACTING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 19.560.

Le bilan au 31 décembre 1990, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00078, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(027924.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

THE INTERTRADE & CONTRACTING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 19.560.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00080, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(027925.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

THE INTERTRADE & CONTRACTING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 19.560.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00082, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(027926.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

THE INTERTRADE & CONTRACTING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 19.560.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00084, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(027929.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

THE INTERTRADE & CONTRACTING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 19.560.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00087, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature / Signature

(027937.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

THE INTERTRADE & CONTRACTING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 19.560.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00090, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(027938.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

THE INTERTRADE & CONTRACTING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 19.560.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00105, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(027910.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

THE INTERTRADE & CONTRACTING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 19.560.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00108, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(027917.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

LIBERTY X, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 93.460.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 mars 2005, réf. LSO-BC03192, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(022994.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2005.

SILVERSCREEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 105.235.

In the year two thousand and five, on the fourth day of March.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the members of the company SILVERSCREEN, S.à r.l., having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, hereafter referred to as «the Company», incorporated by a deed of the undersigned notary, on December 16, 2004, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

The extraordinary general meeting is opened at 3.30 a.m. by M^e Sonja Streicher, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as chairman, and appointing Mr. Christophe Hoeltgen, private employee, residing professionally in Luxembourg-Bonnevoie, as secretary of the meeting.

The meeting appoints as scrutineer M^e Anne Loubet, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list which, after having been signed *ne varietur* by the members present, the proxy holders representing the members, the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed with the present deed, with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the members representing the full amount of the corporate capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda, without there having been a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 107,500.- (one hundred seven thousand five hundred euros) so as to bring it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each to the amount of EUR 120,000.- (one hundred twenty thousand euros) represented by 4,800 (four thousand eight hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each by the issue of 4,300 (four thousand three hundred) new corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

2. Subscription and payment of 602 (six hundred two) additional corporate units by PLATINUM SILVERSCREEN PRINCIPALS INTERNATIONAL L.P., a limited partnership constituted and existing under the laws of Alberta, Canada, having its office address at 360 North Crescent Drive, South Building, Beverly Hills, California, CA 90210, USA, by contribution in cash amounting to EUR 15,050.- (fifteen thousand fifty euros).

3. Subscription and payment of 2,530 (two thousand five hundred thirty) additional corporate units by PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS INTERNATIONAL L.P., a limited partnership constituted and existing under the laws of Alberta, Canada, having its office address at 360 North Crescent Drive, South Building, Beverly Hills, California, CA 90210, USA, by contribution in cash amounting to EUR 63,250.- (sixty-three thousand two hundred fifty euros).

4. Subscription and payment of 472 (four hundred seventy-two) additional corporate units by PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-PF INTERNATIONAL L.P., a limited partnership constituted and existing under the laws of Alberta, Canada, having its office address at 360 North Crescent Drive, South Building, Beverly Hills, California, CA 90210, USA, by contribution in cash amounting to EUR 11,800.- (eleven thousand eight hundred euros).

5. Subscription and payment of 695 (six hundred ninety-five) additional corporate units by PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-A INTERNATIONAL L.P., a limited partnership constituted and existing under the laws of Alberta, Canada, having its office address at 360 North Crescent Drive, South Building, Beverly Hills, California, CA 90210, USA, by contribution in cash amounting to EUR 17,375.- (seventeen thousand three hundred seventy-five euros).

6. Joint subscription and payment of 1 (one) additional corporate unit by PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS INTERNATIONAL, L.P., PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-PF INTERNATIONAL, L.P., PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-A INTERNATIONAL, L.P. by contribution in cash amounting to EUR 25.- (twenty-five euros).

7. Implementation of an authorised share capital of EUR 500,000,000.- (five hundred million euros) to be divided into 20,000,000 (twenty million) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

8. Amendment of article 5 of the by-laws of the Company that shall henceforth be read as follows: «The subscribed capital is set at EUR 120,000.- (one hundred twenty thousand euros) represented by 4,800 (four thousand eight hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each all fully paid in.

The capital may be increased or decreased by decision of the sole member or pursuant to a resolution of the members, as the case may be.

The capital may further be increased by resolution of the manager(s) as set forth hereafter.

The authorized capital is fixed at EUR 500,000,000.- (five hundred million euros) to be divided into 20,000,000 (twenty million) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

The manager(s) is (are) authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the Extraordinary General Meeting of March 4th, 2005 in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, to realise any increase of the capital within the limits of the authorized capital in one or several times.

The new issued corporate units further to the increase of the capital within the limits of the above authorized capital can only be subscribed by companies belonging to the group, SILVERSCREEN, S.à r.l., is part of.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the manager(s) may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the corporate units to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the corporate units to be subscribed and issued, to determine if the units are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed corporate units is acceptable either in cash or assets other than cash.

The manager(s) may delegate to any duly authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for corporate units representing part or all of such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such modification will be recorded in authentic form by the manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

The manager(s) may issue bonds and preferred equity certificates, in bearer or registered form, convertible or non convertible, in such denomination and payable in such monies as he (they) shall decide, within the limits permitted by law.

The manager(s) shall determine the type, price, interest rates, terms of issue and repayment and any other conditions for such issues.

A register of registered bonds and preferred equity certificates shall be held at the registered office of the Company.»

9. Miscellaneous.

The meeting of the members considering itself as duly constituted and convened, and given its approval with respect to the explanations of the Chairman, deliberates and passes by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The members' meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 107,500.- (one hundred seven thousand five hundred euros) so as to bring it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each to the amount of EUR 120,000.- (one hundred twenty thousand euros) represented by 4,800 (four thousand eight hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each by the issue of 4,300 (four thousand three hundred) new corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

Second resolution

The members' meeting resolves to issue 4,300 (four thousand three hundred) new corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each having the same rights and obligations than the existing corporate units.

Subscription and payment

The chairman reminds that PLATINUM SILVERSCREEN PRINCIPALS INTERNATIONAL, L.P., PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS INTERNATIONAL, L.P., PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-PF INTERNATIONAL, L.P., PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-A INTERNATIONAL, L.P. are the only four members of the Company.

1. There now appears M^e Anne Loubet, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of PLATINUM SILVERSCREEN PRINCIPALS INTERNATIONAL, L.P., having its office address at 360 North Crescent Drive, South Building, Beverly Hills, California, CA 90210, USA, by virtue of a power of attorney given on February 25, 2005, which power of attorney after having been signed ne varietur by the proxy holder representing the member, by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of the prenamed PLATINUM SILVERSCREEN PRINCIPALS INTERNATIONAL, L.P., 602 (six hundred two) newly issued corporate units in full ownership and to make payment in full for such new corporate units by a contribution in cash of EUR 15,050.- (fifteen thousand fifty euros).

2. There now appears M^e Anne Loubet, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS INTERNATIONAL, L.P., having its office address at 360 North Crescent Drive, South Building, Beverly Hills, California, CA 90210, USA, by virtue of a power of attorney given on February 25, 2005, which power of attorney after having been signed ne varietur by the proxy holder representing the member, by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of the prenamed PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS INTERNATIONAL, L.P., 2,530 (two thousand five hundred thirty) newly issued corporate units in full ownership and 1 (one) newly issued corporate unit in joint ownership, namely 21.052403% (twenty-one point zero five two

four zero three per cent) joint ownership rights in such 1 (one) corporate unit, and to make payment in full for such new corporate units by a contribution in cash of EUR 63,255.26 (sixty three thousand two hundred fifty-five euros and twenty-six cents).

3. There now appears M^e Anne Loubet, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-PF INTERNATIONAL, L.P., having its office address at 360 North Crescent Drive, South Building, Beverly Hills, California, CA 90210, USA, by virtue of a power of attorney given on February 25, 2005, which power of attorney after having been signed ne varietur by the proxy holder representing the member, by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of the prenamed PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-PF INTERNATIONAL, L.P., 472 (four hundred seventy-two) newly issued corporate units in full ownership and 1 (one) newly issued corporate unit in joint ownership, namely 67.669074% (sixty seven point six six nine zero seven four per cent) joint ownership rights in such 1 (one) corporate unit, and to make payment in full for such new corporate units by a contribution in cash of EUR 11,816.92 (eleven thousand eight hundred sixteen euros and ninety-two cents).

4. There now appears M^e Anne Loubet, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-A INTERNATIONAL, L.P., having its office address at 360 North Crescent Drive, South Building, Beverly Hills, California, CA 90210, USA, by virtue of a power of attorney given on February 25, 2005, which power of attorney after having been signed ne varietur by the proxy holders representing the members and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of the prenamed PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-A INTERNATIONAL, L.P., 695 (six hundred ninety-five) newly issued corporate units in full ownership and 1 (one) newly issued corporate unit of the Company in joint ownership, namely 11.278523% (eleven point two seven eight five two three per cent) joint ownership rights in such 1 (one) corporate unit, and to make payment in full for such new corporate units by a contribution in cash of EUR 17,377.82 (seventeen thousand three hundred seventy-seven euros and eighty-two cents).

Thereupon, the general meeting resolves accepting the said subscriptions and payments and to issue and allot:

- 602 (six hundred two) new fully paid up corporate units to PLATINUM SILVERSCREEN PRINCIPALS INTERNATIONAL, L.P.,
- 2,530 (two thousand five hundred thirty) new fully paid up corporate units to PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS INTERNATIONAL, L.P.,
- 472 (four hundred seventy-two) new fully paid up corporate units to PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-PF INTERNATIONAL, L.P.,
- 695 (six hundred ninety-five) new fully paid up corporate units to PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-A INTERNATIONAL, L.P.,
- 1 (one) new fully paid up corporate unit to PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS INTERNATIONAL, L.P., PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-PF INTERNATIONAL, L.P., PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-A INTERNATIONAL, L.P. in joint ownership; PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS INTERNATIONAL, L.P., having joint ownership rights of 21.052403% (twenty-one point zero five two four zero three per cent), PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-PF INTERNATIONAL, L.P., having joint ownership rights of 67.669074% (sixty-seven point six six nine zero seven four per cent) and PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-A INTERNATIONAL, L.P., having joint ownership rights of 11.278523% (eleven point two seven eight five two three per cent).

Consequently, the corporate units of the Company are held as follows:

- 672 (six hundred seventy-two) corporate units by PLATINUM SILVERSCREEN PRINCIPALS INTERNATIONAL, L.P., prenamed,
- 2,824 (two thousand eight hundred twenty-four) corporate units by PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS INTERNATIONAL, L.P., prenamed,
- 526 (five hundred twenty-six) corporate units by PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-PF INTERNATIONAL, L.P., prenamed,
- 775 (seven hundred seventy-five) corporate units by PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-A INTERNATIONAL, L.P., prenamed,
- 2 (two) corporate units in joint ownership by PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS INTERNATIONAL, L.P., PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-PF INTERNATIONAL, L.P., PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-A INTERNATIONAL, L.P.; PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS INTERNATIONAL, L.P. having joint ownership rights of 10,5263025% (ten point five two six three zero two five per cent), PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-PF INTERNATIONAL, L.P., having joint ownership rights of 48.120295% (forty-eight point one two zero two nine five per cent) and PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-A INTERNATIONAL, L.P., having joint ownership rights of 41.3534025% (forty-one point three five three four zero two five per cent).
- 1 (one) corporate unit in joint ownership by PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS INTERNATIONAL, L.P., PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-PF INTERNATIONAL, L.P., PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-A INTERNATIONAL, L.P.; PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS INTERNATIONAL, L.P., having joint ownership rights of 21.052403% (twenty-one point zero five two four zero three per cent), PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-PF INTERNATIONAL, L.P., having joint ownership rights of 67.669074% (sixty-seven point six six nine zero seven four per cent) and PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-A INTERNATIONAL, L.P., having joint ownership rights of 11.278523% (eleven point two seven eight five two three per cent).

The payments have been evidenced to the undersigned notary by a bank certificate.

The amount of EUR 107,500.- (one hundred seven thousand five hundred euros) is at the free disposal of the Company as it has been evidenced to the undersigned notary.

Third resolution

The members' meeting, waiving any formalities and any report at this stage, resolves to implement an authorised share capital of EUR 500,000,000.- (five hundred million euros) to be divided into 20,000,000 (twenty million) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

Fourth resolution

The members' meeting resolves to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above resolutions.

Consequently, article 5 of the articles of incorporation of the Company shall henceforth be read as follows:

«The subscribed capital is set at EUR 120,000.- (one hundred twenty thousand euros) represented by 4,800 (four thousand eight hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each all fully paid in.

The capital may be increased or decreased by decision of the sole member or pursuant to a resolution of the members, as the case may be.

The capital may further be increased by resolution of the manager(s) as set forth hereafter.

The authorized capital is fixed at EUR 500,000,000.- (five hundred million euros) to be divided into 20,000,000 (twenty million) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

The manager(s) is (are) authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the Extraordinary General Meeting dated March 4th, 2005 in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, to realise any increase of the capital within the limits of the authorized capital in one or several times.

The new issued corporate units further to the increase of the capital within the limits of the above authorized capital can only be subscribed by companies belonging to the group, SILVERSCREEN, S.à r.l., is part of.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the manager(s) may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the corporate units to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the corporate units to be subscribed and issued, to determine if the units are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed corporate units is acceptable either in cash or assets other than cash.

The manager(s) may delegate to any duly authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for corporate units representing part or all of such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such modification will be recorded in authentic form by the manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

The manager(s) may issue bonds and preferred equity certificates, in bearer or registered form, convertible or non convertible, in such denomination and payable in such monies as he (they) shall decide, within the limits permitted by law.

The manager(s) shall determine the type, price, interest rates, terms of issue and repayment and any other conditions for such issues.

A register of registered bonds and preferred equity certificates shall be held at the registered office of the Company.»

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 3,000.- (three thousand euros).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close at.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons, it is specified that in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg-Bonnevoie in the Office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The present deed having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil cinq, le quatre mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

Se tient une assemblée générale extraordinaire des associés de la société SILVERSCREEN, S.à r.l., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, ci-après dénommée «la Société», constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 16 décembre 2004, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'assemblée extraordinaire est ouverte à 15.30 heures par Maître Sonja Streicher, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant comme président, et désignant Monsieur Christophe Hoeltgen, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Bonnevoie, comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée nomme comme scrutateur Maître Anne Loubet, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg. Ces trois individus constituent le bureau de l'assemblée.

Le bureau ayant ainsi été formé, dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les associés présents, les mandataires représentant les associés, les membres du bureau et le notaire restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations et sera soumise à la formalité de l'enregistrement avec le présent acte.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Conformément à la liste de présence, tous les associés, représentant l'intégralité du capital social de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

II. La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 107.500,- (cent sept mille cinq cents euros) pour l'amener de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune au montant de EUR 120.000,- (cent vingt mille euros) représenté par 4.800 (quatre mille huit cents) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune au moyen de l'émission de 4.300 (quatre mille trois cents) parts sociales nouvelles avec une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

2. Souscription et libération de 602 (six cent deux) parts sociales additionnelles par PLATINUM SILVERSCREEN PRINCIPALS INTERNATIONAL, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois d'Alberta, Canada, ayant son adresse à 360 North Crescent Drive, South Building, Beverly Hills, California, CA 90210, USA, par un apport en numéraire de EUR 15.050,- (quinze mille et cinquante euros).

3. Souscription et libération de 2.530 (deux mille cinq cent trente) parts sociales additionnelles par PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS INTERNATIONAL, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois d'Alberta, Canada, ayant son adresse à 360 North Crescent Drive, South Building, Beverly Hills, California, CA 90210, USA, par un apport en numéraire de EUR 63.250,- (soixante-trois mille deux cent cinquante euros).

4. Souscription et libération de 472 (quatre cent soixante-douze) parts sociales additionnelles par PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-PF INTERNATIONAL, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois d'Alberta, Canada, ayant son adresse à 360 North Crescent Drive, South Building, Beverly Hills, California, CA 90210, USA, par un apport en numéraire de EUR 11.800,- (onze mille huit cents euros).

5. Souscription et libération de 695 (six cent quatre-vingt-quinze) parts sociales additionnelles par PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-A INTERNATIONAL, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois d'Alberta, Canada, ayant son adresse à 360 North Crescent Drive, South Building, Beverly Hills, California, CA 90210, USA, par un apport en numéraire de EUR 17.375,- (dix-sept mille trois cent soixante-quinze euros).

6. Souscription et libération conjointes d'1 (une) part sociale additionnelle par PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS INTERNATIONAL, L.P., PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-PF INTERNATIONAL, L.P., PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-A INTERNATIONAL, L.P. par un apport en numéraire de EUR 25,- (vingt-cinq euros).

7. Création d'un capital autorisé à hauteur de EUR 500.000.000,- (cinq cent millions d'euros) représenté par 20.000.000 (vingt millions) de parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

8. Amendement de l'article 5 des statuts de la Société qui aura dès lors la teneur suivante: «Le capital social souscrit est fixé à EUR 120.000,- (cent vingt mille euros) représenté par 4.800 (quatre mille huit cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune toutes intégralement libérées.

Le capital social pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'associé unique ou par une résolution des associés, selon le cas.

Le capital pourra en outre être augmenté par décision du (des) gérant(s) comme il suit.

Le capital autorisé est fixé à EUR 500.000.000,- (cinq cents millions d'euros) représenté par 20.000.000 (vingt millions) de parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le(s) gérant(s) est (sont) autorisé(s) et mandaté(s) pendant une période de cinq ans expirant après la date de publication de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mars 2005, dans le Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C, à réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une fois ou plusieurs fois.

Les parts sociales nouvellement émises suite à l'augmentation de capital endéans les limites du capital autorisé mentionné ci-dessus, ne peuvent être souscrites que par des sociétés appartenant au groupe, dont SILVERSCREEN, S.à r.l., fait partie.

Ce montant augmenté du capital pourra être souscrit et émis selon les termes et conditions déterminés par le(s) gérant(s), plus précisément concernant la souscription et le paiement des parts sociales à souscrire et à émettre dans le cadre du capital autorisé, tels que la période de souscription et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre, en déterminant si les parts sociales sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, en déterminant dans quelle mesure le paiement des parts sociales nouvellement souscrites doit être effectué soit en numéraire soit en actifs autres que numéraire.

Le(s) gérant(s) pourra(ont) déléguer à tout gérant ou organe dûment autorisé de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant une partie ou la totalité des montants du capital ainsi augmentés.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par le(s) gérants ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

Le(s) gérant(s) peut(vent) décider d'émettre des obligations ainsi que des certificats de capital préférentiel («preferred equity certificates»), nominatifs ou au porteur, convertibles ou non convertibles, sous quelque dénomination que ce soit et dans quelque devise que le (les) gérant(s) décidera(ont), dans les limites permises par la loi.

Le(s) gérant(s) déterminera(ont) la nature, le prix, les taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions ayant trait à une telle émission.

Un registre des obligations et des certificats de capital préférentiel («preferred equity certificates») nominatifs sera tenu au siège social de la Société.»

9. Divers.

L'assemblée des associés se considérant comme dûment constituée et convoquée, et ayant approuvé les déclarations du président, délibère et prend par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des associés décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 107.500,- (cent sept mille cinq cents euros) pour l'amener de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune au montant de EUR 120.000,- (cent vingt mille euros) représenté par 4.800 (quatre mille huit cents) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune au moyen de l'émission de 4.300 (quatre mille trois cents) parts sociales nouvelles avec une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés décide d'émettre 4.300 (quatre mille trois cents) parts sociales additionnelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Le Président rappelle que PLATINUM SILVERSCREEN PRINCIPALS INTERNATIONAL, L.P., PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS INTERNATIONAL, L.P., PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-PF INTERNATIONAL, L.P., PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-A INTERNATIONAL, L.P. sont les seuls quatre associés de la Société.

1. Intervient maintenant Maître Anne Loubet, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire spéciale, dûment mandatée par PLATINUM SILVERSCREEN PRINCIPALS INTERNATIONAL, L.P., ayant son adresse à 360 North Crescent Drive, South Building, Beverly Hills, California, CA 90210, USA, en vertu d'une procuration donnée le 25 février 2005, laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire représentant l'associé, par les membres du bureau et le notaire, annexée au présent procès-verbal et sera soumise ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

La comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée PLATINUM SILVERSCREEN PRINCIPALS INTERNATIONAL, L.P. 602 (six cent deux) parts sociales nouvellement émises en pleine propriété et libérer entièrement ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire de EUR 15.050,- (quinze mille et cinquante euros).

2. Intervient maintenant Maître Anne Loubet, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire spéciale, dûment mandatée par PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS INTERNATIONAL, L.P., ayant son adresse à 360 North Crescent Drive, South Building, Beverly Hills, California, CA 90210, USA, en vertu d'une procuration donnée le 25 février 2005, laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire représentant l'associé, par les membres du bureau et le notaire, annexée au présent procès-verbal et sera soumise ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

La comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS INTERNATIONAL, L.P. 2.530 (deux mille cinq cent trente) parts sociales nouvellement émises en pleine propriété et 1 (une) part sociale nouvellement émise en indivision, à savoir 21,052403% (vingt et un virgule zéro cinq deux quatre zéro trois pour cent) des droits de propriété indivis dans cette 1 (une) part sociale, et libérer entièrement ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire de EUR 63.255,26 (soixante-trois mille deux cent cinquante-cinq euros et vingt-six cents).

3. Intervient maintenant M^e Anne Loubet, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire spéciale, dûment mandatée par PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-PF INTERNATIONAL, L.P., ayant son adresse à 360 North Crescent Drive, South Building, Beverly Hills, California, CA 90210, USA, en vertu d'une procuration donnée le 25 février 2005, laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire représentant l'associé, par les membres du bureau et le notaire, annexée au présent procès-verbal et sera soumise ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

La comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-PF INTERNATIONAL, L.P. 472 (quatre cent soixante-douze) parts sociales nouvellement émises en pleine propriété et 1 (une) part sociale nouvellement émise en indivision, à savoir 67,669074% (soixante-sept virgule six six neuf zéro sept quatre pour cent) des droits de propriété indivis dans cette 1 (une) part sociale, et libérer entièrement ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire de EUR 11.816,92 (onze mille huit cent seize euros et quatre-vingt-douze cents).

4. Intervient maintenant M^e Anne Loubet, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire spéciale, dûment mandatée par PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-A INTERNATIONAL, L.P., ayant son adresse à 360 North Crescent Drive, South Building, Beverly Hills, California, CA 90210, USA, en vertu d'une procuration donnée le 25 février 2005, laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire représentant l'associé, par les membres du bureau et le notaire, annexée au présent procès-verbal et sera soumise ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

La comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-A INTERNATIONAL, L.P. 695 (six cent quatre-vingt-quinze) parts sociales nouvellement émises en pleine propriété et 1 (une) part sociale nouvellement émise en indivision, à savoir 11,278523% (onze virgule deux sept huit cinq deux trois pour cent) des droits de propriété indivis dans cette 1 (une) part sociale, et libérer entièrement ces parts

sociales nouvelles par un apport en numéraire de EUR 17.377,82 (dix-sept mille trois cent soixante-dix-sept euros et quatre-vingt-deux cents).

Sur ce, l'assemblée générale décide approuver ces souscriptions et libérations et d'émettre et d'allouer:

- 602 (six cent deux) parts sociales nouvelles intégralement libérées à PLATINUM SILVERSCREEN PRINCIPALS INTERNATIONAL, L.P.,
- 2.530 (deux mille cinq cent trente) parts sociales nouvelles intégralement libérées à PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS INTERNATIONAL, L.P.,
- 472 (quatre cent soixante-douze) parts sociales nouvelles intégralement libérées à PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-PF INTERNATIONAL, L.P.,
- 695 (six cent quatre-vingt quinze) parts sociales nouvelles intégralement libérées à PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-A INTERNATIONAL, L.P.,
- 1 (une) part sociale nouvelle intégralement libérée à PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS INTERNATIONAL, L.P., PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-PF INTERNATIONAL, L.P., PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-A INTERNATIONAL, L.P. en indivision; PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS INTERNATIONAL, L.P. ayant des droits de propriété indivis de 21,052403% (vingt et un virgule zéro cinq deux quatre zéro trois pour cent), PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-PF INTERNATIONAL, L.P. ayant des droits de propriété indivis de 67,669074% (soixante-sept virgule six six neuf zéro sept quatre pour cent) et PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-A INTERNATIONAL, L.P. ayant des droits de propriété indivis de 11,278523% (onze virgule deux sept huit cinq deux trois pour cent).

Par conséquent, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- 672 (six cent soixante-douze) parts sociales par PLATINUM SILVERSCREEN PRINCIPALS INTERNATIONAL, L.P., prénommée,
- 2.824 (deux mille huit cent vingt-quatre) parts sociales par PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS INTERNATIONAL, L.P., prénommée,
- 526 (cinq cent vingt-six) parts sociales par PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-PF INTERNATIONAL, L.P., prénommée,
- 775 (sept cent soixante-quinze) parts sociales par PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-A INTERNATIONAL, L.P., prénommée,
- 2 (deux) parts sociales en indivision par PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS INTERNATIONAL, L.P., PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-PF INTERNATIONAL et L.P., PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-A INTERNATIONAL, L.P.; PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS INTERNATIONAL, L.P. ayant des droits de propriété indivis de 10,5263025% (dix virgule cinq deux six trois zéro deux cinq pour cent), PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-PF INTERNATIONAL, L.P. ayant des droits de propriété indivis de 48,120295% (quarante-huit virgule un deux zéro deux neuf cinq pour cent) et PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-A INTERNATIONAL, L.P. ayant des droits de propriété indivis de 41,3534025% (quarante et un virgule trois cinq trois quatre zéro deux cinq pour cent),
- 1 (une) part sociale en indivision par PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS INTERNATIONAL, L.P., PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-PF INTERNATIONAL, L.P., PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-A INTERNATIONAL, L.P.; PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS INTERNATIONAL, L.P. ayant des droits de propriété indivis de 21,052403% (vingt et un virgule zéro cinq deux quatre zéro trois pour cent), PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-PF INTERNATIONAL, L.P. ayant des droits de propriété indivis de 67,669074% (soixante-sept virgule six six neuf zéro sept quatre pour cent) et PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-A INTERNATIONAL, L.P. ayant des droits de propriété indivis de 11,278523% (onze virgule deux sept huit cinq deux trois pour cent).

Les paiements ont été prouvés au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Le montant de EUR 107.500,- (cent sept mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société comme il en a été rapporté la preuve au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée des associés, renonçant expressément à toute formalité et à tout rapport à ce stade, décide d'instaurer un capital autorisé à hauteur de EUR 500.000.000,- (cinq cent millions d'euros) représenté par 20.000.000 (vingt millions) de parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée des associés décide d'amender l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-avant.

Par conséquent, l'article 5 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à EUR 120.000,- (cent vingt mille euros) représenté par 4.800 (quatre mille huit cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune toutes intégralement libérées.

Le capital social pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'associé unique ou par une résolution des associés, selon le cas.

Le capital pourra en outre être augmenté par décision du (des) gérant(s) comme il suit.

Le capital autorisé est fixé à EUR 500.000.000,- (cinq cent millions d'euros) représenté par 20.000.000,- (vingt millions) de parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le(s) gérant(s) est (sont) autorisé(s) et mandaté(s) pendant une période de cinq ans expirant après la date de publication de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mars 2005, dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, à réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une fois ou plusieurs fois.

Les parts sociales nouvellement émises suite à l'augmentation de capital endéans les limites du capital autorisé mentionné ci-dessus, ne peuvent être souscrites que par des sociétés appartenant au groupe, dont SILVERSCREEN, S.à r.l., fait partie.

Ce montant augmenté du capital pourra être souscrit et émis selon les termes et conditions déterminés par le(s) gérant(s), plus précisément concernant la souscription et le paiement des parts sociales à souscrire et à émettre dans le cadre du capital autorisé, tels que la période de souscription et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre, en déterminant si les parts sociales sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, en déterminant dans quelle mesure le paiement des parts sociales nouvellement souscrites doit être effectué soit en numéraire soit en actifs autres que numéraire.

Le(s) gérant(s) pourra(ont) déléguer à tout gérant ou organe dûment autorisé de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant une partie ou la totalité des montants du capital ainsi augmentés.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par le(s) gérants ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

Le(s) gérant(s) peut(vent) décider d'émettre des obligations ainsi que des certificats de capital préférentiel («preferred equity certificates»), nominatifs ou au porteur, convertibles ou non convertibles, sous quelque dénomination que ce soit et dans quelque devise que le (les) gérant(s) décidera(ont), dans les limites permises par la loi.

Le(s) gérant(s) déterminera(ont) la nature, le prix, les taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions ayant trait à une telle émission.

Un registre des obligations et des certificats de capital préférentiel («preferred equity certificates») nominatifs sera tenu au siège social de la Société.»

Frais

Les frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, sont évalués approximativement à EUR 3.000,- (trois mille euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président a clôturé l'assemblée.

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes comparantes il est spécifié qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, dressé à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude, à la date qu'en tête.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Streicher, Ch. Hoeltgen, A. Loubet, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2005, vol. 147S, fol. 37, case 9. – Reçu 1.075 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 14 mars 2005.

T. Metzler.

(027487.3/222/479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

SILVERSCREEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 105.235.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 14 mars 2005.

T. Metzler.

(027489.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

LUX LEASING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 16.096.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06219, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027017.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

LEGGETT & PLATT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 99.175.

In the year two thousand and four, on the twentieth of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of LEGGETT & PLATT LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée (hereafter: the «Company») having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the trade register in Luxembourg under number B 99.175, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary of 22 January 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 364 of April 2, 2004.

The meeting is presided by Mr. Patrick van Hees, lawyer at L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is as follows:

1. Conversion of the share capital of the Company from Euro to United States Dollars through the conversion of the existing 2 shares of EUR 6,250.- each to 2 shares of USD 7,700.- each.
2. Adoption of extraordinary provisions regarding the board of directors of the Company.
3. Amendment in order to reflect such actions and complete restatement of the articles of association.
4. Appointment of a new board of directors.

II. That the shareholder represented, the proxy of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxy of the shareholder represented will also remain annexed to the present deed after being initialed *ne varietur* by the parties appearing.

III. That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the shareholder represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

It is resolved to convert the share capital of the Company from Euro to United States Dollars through the conversion of the existing 2 shares of EUR 6,250.- each to 2 shares of USD 7,700.- each.

Second resolution

It is resolved to insert particular clauses in the Articles of Association in order to reflect the following extraordinary provisions:

Art. 11. The Company shall be managed by a board of directors, composed of at least three members, who shall be individuals and do not need to be shareholders of the Company. At least one member of the board of directors shall be elected from candidates who shall be residents of or have their sole and permanent place of work in Luxembourg (the «Class A Members») and at least one member of the board of directors shall be elected from candidates who need not reside in any specific place (the «Class B Members»).

The members of the board of directors are appointed for an unlimited duration.

The members of the board of directors are appointed by the broad meeting of the shareholders, or as the case may be, by the sole shareholder, which shall determine their remuneration and term of office. The Class A Members and the Class B Members are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any member of the board of directors may be removed by the general meeting of the shareholders, or as the case may be, by the sole shareholder.

The board of directors may delegate part of its powers to committees consisting of such members of the board of management as it sees fit and may define the powers of such committees.

The board of directors may delegate part of its powers to a chief executive officer and managers, either shareholders or not, who shall handle the day-to-day operations of the company, have the powers as the board of directors sees fit and operate under the direct supervision of the board of directors.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not.

Art. 12. The board of directors shall choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a member of the board of directors, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two members of the board of directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another member of the board of directors as chairman *pro tempore* by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the members of the board of directors five (5) days at least in advance of the date scheduled for such meeting. This notice may be omitted in case of assent of each member of the board of directors in writing, by cable, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any member of the board of directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telex or facsimile, or any other similar means of communication, another member of the board of directors as his proxy.

A member of the board of directors may represent more than one of his colleagues.

Any member of the board of directors may participate in any meeting of the board of directors by conference-call, videoconference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least three members, of which at least one Class A Member and one Class B Member, are present or represented.

All actions taken by the board of directors shall require the affirmative vote of a simple majority of the members of the board of directors present or represented at the meeting.

The members of the board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The company shall be represented through the signatures of one Class A Member and one Class B Member of the board of directors.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two members of the board of directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by one Class A Member and one Class B Member of the board of directors.

Third resolution

It is resolved, in order to reflect such action, to amend and completely restate the articles of association of the Company to read as follows:

Name - Registered Office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is LEGGETT & PLATT LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies. The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will

remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, under any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at USD 15,400.- (fifteen thousand four hundred United States Dollars), represented by 2 (two) shares of USD 7,700.- (seven thousand seven hundred United States Dollars) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinated law on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company shall be managed by a board of directors, composed of at least three members, who shall be individuals and do not need to be shareholders of the Company. At least one member of the board of directors shall be elected from candidates who shall be residents of or have their sole and permanent place of work in Luxembourg (the «Class A Members») and at least one member of the board of directors shall be elected from candidates who need not reside in any specific place (the «Class B Members»).

The members of the board of directors are appointed for an unlimited duration.

The members of the board of directors are appointed by the broad meeting of the shareholders, or as the case may be, by the sole shareholder, which shall determine their remuneration and term of office. The Class A Members and the Class B Members are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any member of the board of directors may be removed by the general meeting of the shareholders, or as the case may be, by the sole shareholder.

The board of directors may delegate part of its powers to committees consisting of such members of the board of management as it sees fit and may define the powers of such committees.

The board of directors may delegate part of its powers to a chief executive officer and managers, either shareholders or not, who shall handle the day-to-day operations of the company, have the powers as the board of directors sees fit and operate under the direct supervision of the board of directors.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not.

Art. 12. The board of directors shall choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a member of the board of directors, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two members of the board of directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another member of the board of directors as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the members of the board of directors five (5) days at least in advance of the date scheduled for such meeting. This notice may be omitted in case of assent of each member of the board of directors in writing, by cable, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any member of the board of directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telex or facsimile, or any other similar means of communication, another member of the board of directors as his proxy.

A member of the board of directors may represent more than one of his colleagues.

Any member of the board of directors may participate in any meeting of the board of directors by conference-call, videoconference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least three members, of which at least one Class A Member and one Class B Member, are present or represented.

All actions taken by the board of directors shall require the affirmative vote of a simple majority of the members of the board of directors present or represented at the meeting.

The members of the board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The company shall be represented through the signatures of one Class A Member and one Class B Member of the board of directors.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two members of the board of directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by one Class A Member and one Class B Member of the board of directors.

Art. 14. The death or resignation of a director, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The director(s) do(es) not assume, by reason of his/her/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by him/her/them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Shareholders' Decisions

Art. 16. Shareholders' decisions are taken by shareholder's meetings.

Art. 17. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital. If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the directors may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the directors are taken by the sole shareholder.

Financial Year - Balance Sheet

Art. 18. The Company's financial year begins on December 1st and closes on November 30th.

Art. 19. Each year, as of the 30th of November, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the director(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 20. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The General Meeting may resolve to declare interim dividends. A resolution to declare an interim dividend from the profits realized in the current financial year may also be passed by the Board of Directors.

Winding-up, Liquidation

Art. 22. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable Law

Art. 23. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Association do not provide for the contrary.

Fourth resolution

The meeting resolved to set the number of the members of the board of directors at 3.

1) Are appointed as Class B directors for an undetermined duration:

- Mr. Ernest C. Jett, attorney-at-law, residing at n°1 Leggett Rd. Carthage, MO 64.836, U.S.A.
- Mrs. Shonna Koch, assistant company secretary, residing at n°1 Leggett Rd. Carthage, MO 64.836, U.S.A.

2) Is appointed as Class A director for an undetermined duration:

- Mr. Guy Harles, attorney-at-law, residing at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé de LEGGETT & PLATT LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée (ci-après: la «Société») ayant son siège social L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, enregistrée auprès du R.C. Luxembourg sous le numéro B 99.175, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 22 janvier 2004, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 364 du 2 avril 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et a requis le notaire instrumentant de dresser acte:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

1. Conversion du capital social de la Société de euros en dollars des Etats-Unis par la conversion des deux parts sociales de EUR 6.250,- existantes en 2 parts sociales de USD 7.700,- chacune.

2. Adoption de provisions extraordinaires concernant le conseil de gérance de la Société.

3. Amendement en vue de refléter les décisions à prendre et refonte complète des statuts.

4. Désignation d'un nouveau conseil de gérance.

II. Que l'associé représenté, le mandataire de l'associé représenté et le nombre de parts sociales sont indiqués sur la liste de présence, laquelle liste de présence, signée par le mandataire de l'associé représenté et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être enregistré simultanément auprès des autorités d'enregistrement. Le pouvoir de l'associé représenté restera également annexé au présent acte après avoir été paraphé ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée et l'actionnaire représenté déclarant qu'il a été dûment convoqué et été informé de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée, des convocations ne sont pas nécessaires.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les objets inscrits à l'ordre du jour.

Puis l'assemblée générale, après délibération, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est résolu de convertir le capital social de la Société de Euros en dollars des Etats-Unis par la conversion des deux parts sociales de EUR 6.250,- existantes en 2 parts sociales de USD 7.700,- chacune.

Deuxième résolution

Il est résolu d'insérer des clauses particulières dans les statuts reflétant les provisions extraordinaires suivantes:

Art. 11. La Société est gérée par un conseil de gérance composé par au moins trois membres, devant être des personnes physiques et qui n'ont pas besoin d'être associés de la Société. Au moins un membre du conseil de gérance doit être élu parmi des candidats demeurant ou ayant leur seul et permanent lieu de travail au Luxembourg (les «Membres de Classe A») et au moins un membre du conseil de gérance doit être élu parmi des candidats qui n'ont pas besoin de demeurer en un endroit déterminé (les «Membres de Classe B»).

Les membres du conseil de gérance sont nommés pour une durée indéterminée.

Tout membre du conseil de gérance de la Société peut être révoqué par l'associé unique ou le cas échéant par l'assemblée générale des associés.

Le conseil de gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs à des comités composés par des membres du conseil de gérance, tel qu'il le jugera adapté et déterminera leurs pouvoirs.

Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués pour des points déterminés à un ou plusieurs agents, associés ou pas.

Art. 12. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du conseil de gérance et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux membres du conseil de gérance au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; mais en son absen-

ce, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre membre du conseil de gérance pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les membres du conseil de gérance au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour cette réunion. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque membre du conseil de gérance par écrit, par câble, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout membre du conseil de gérance pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire.

Un membre du conseil de gérance peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout membre du conseil de gérance peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins trois membres, dont au moins un Membre de classe A et un Membre de classe B, sont présents ou représentés.

Toutes les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres du conseil de gérance présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. La Société sera représentée par les signatures d'un Membre de Classe A et Membre de Classe B du conseil de gérance

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux membres du conseil de gérance. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un Membre de Classe A et Membre de Classe B du conseil de gérance.

Troisième résolution

Il est résolu, afin de refléter ces résolutions, d'amender et de refondre complètement les statuts de la Société et de leur donner la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera LEGGETT & PLATT LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings. La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la natio-

nalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts Sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à USD 15.400,- (quinze mille quatre cent dollars des Etats-Unis), représenté par 2 (deux) parts sociales de USD 7.700,- (sept mille sept cent dollars des Etats-Unis) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un conseil de gérance composé par au moins trois membres, devant être des personnes physiques et qui n'ont pas besoin d'être associés de la Société. Au moins un membre du conseil de gérance doit être élu parmi des candidats demeurant ou ayant leur seul et permanent lieu de travail au Luxembourg (les «Membres de Classe A») et au moins un membre du conseil de gérance doit être élu parmi des candidats qui n'ont pas besoin de demeurer en un endroit déterminé (les «Membres de Classe B»).

Les membres du conseil de gérance sont nommés pour une durée indéterminée.

Tout membre du conseil de gérance de la Société peut être révoqué par l'associé unique ou le cas échéant par l'assemblée générale des associés.

Le conseil de gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs à des comités composés par des membres du conseil de gérance, tel qu'il le jugera adapté et déterminera leurs pouvoirs.

Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués pour des points déterminés à un ou plusieurs agents, associés ou pas.

Art. 12. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du conseil de gérance et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux membres du conseil de gérance au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; mais en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre membre du conseil de gérance pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les membres du conseil de gérance au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour cette réunion. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque membre du conseil de gérance par écrit, par câble, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout membre du conseil de gérance pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire.

Un membre du conseil de gérance peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout membre du conseil de gérance peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins trois membres, dont au moins un Membre de classe A et un Membre de classe B, sont présents ou représentés.

Toutes les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres du conseil de gérance présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. La Société sera représentée par les signatures d'un Membre de Classe A et Membre de Classe B du conseil de gérance.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux membres du conseil de gérance. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés

à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un Membre de Classe A et Membre de Classe B du conseil de gérance.

Art. 14. La mort ou la démission d'un gérant, pour toute raison, ne causera pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le(s) gérant(s) n'assume(nt), en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle par rapport aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont des agents autorisés seulement et sont donc simplement responsables de l'exécution de leur mandat.

Décisions des Associés

Art. 16. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Art. 17. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice Social - Comptes Annuels

Art. 18. L'exercice social commence le premier décembre et se termine le 30 novembre.

Art. 19. Chaque année, avec effet au 30 novembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés ensemble avec le bilan.

Art. 20. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

L'assemblée générale des associés peut résoudre de déclarer des dividendes intérimaires. Une résolution de déclarer un dividende intérimaire provenant des bénéfices de l'année en cours peut aussi être adoptée par le conseil de gérance.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi Applicable

Art. 23. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Quatrième résolution

L'Assemblée résout alors de fixer à 3 le nombre de membres du conseil de gérance.

1) Sont nommés gérants de Classe B pour une durée indéterminée:

- Monsieur Ernest C. Jett, avocat, demeurant au n°1 Leggett Rd. Carthage, MO 64.836, Etats-Unis d'Amérique.

- Madame Shonna Koch, assistante secrétaire, demeurant au n°1 Leggett Rd. Carthage, MO 64.836, Etats-Unis d'Amérique.

2) Est nommé gérant de Classe A pour une durée indéterminée:

- Maître Guy Harles, avocat, demeurant au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: P. van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 68, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2004.

J. Elvinger.

(027652.3/211/504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

HALIFAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 58.782.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06239, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(027037.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

EICHENBERG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 58.678.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06095, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EICHENBERG S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(027048.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

EICHENBERG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 58.678.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06094, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EICHENBERG S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(027050.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

EICHENBERG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 58.678.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06093, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EICHENBERG S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(027052.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

EPI NU, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 102.081.

In the year two thousand and four, on the twentieth day of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) COMMERCIAL UNION LIFE ASSURANCE COMPANY LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered at The Registrar of Companies for England and Wales under number 00079678, having its registered office at St Helen's, 1 Undershaft, London EC3P 3DQ, United Kingdom,

here represented by Mr. Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

2) NORWICH UNION LIFE & PENSIONS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered at The Registrar of Companies for England and Wales under number 03253947, having its registered office at 2 Rougier Street, York YO90 1UU, United Kingdom,

here represented by Mr. Hubert Janssen, prenamed, by virtue of a proxy, given under private seal.

3) CGNU LIFE ASSURANCE LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered at The Registrar of Companies for England and Wales under number 00226742, having its registered office at 2 Rougier Street, York YO90 1UU, United Kingdom,

here represented by Mr. Hubert Janssen, prenamed, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the sole shareholders of EPI NU (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B-102.081, incorporated pursuant to a notarial deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, (Grand Duchy of Luxembourg) on July 16, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1012 of October 11, 2004.

The articles of incorporation have been amended by a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg) dated September 22, 2004 published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1243 of December 4, 2004.

The appearing parties representing the whole corporate capital, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda:

I. Increase of the share capital from five hundred sixty two thousand and five hundred euro (562,500.- EUR) up to five hundred seventy thousand and five hundred euro (570,500.- EUR) by the issue of three hundred and twenty (320) shares, having a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, to be subscribed as follows:

1) One hundred sixty (160) shares to be subscribed by NORWICH UNION LIFE & PENSIONS LIMITED. Such shares to be paid up by a contribution in cash. The total contribution of four thousand euro (4,000.- EUR) will be entirely allocated to the share capital.

2) Eighty (80) shares to be subscribed by COMMERCIAL UNION LIFE ASSURANCE COMPANY LIMITED. Such shares to be paid up by a contribution in cash. The total contribution of two thousand euro (2,000.- EUR) will be entirely allocated to the share capital.

3) Eighty (80) shares to be subscribed by CGNU LIFE ASSURANCE LIMITED. Such shares to be paid up by a contribution in cash. The total contribution of two thousand euro (2,000.- EUR) will be entirely allocated to the share capital.

II. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the share capital by an amount of eight thousand euro (8,000.- EUR) so as to raise it from five hundred sixty-two thousand five hundred euro (562,500.- EUR) up to five hundred seventy thousand five hundred euro (570,500.- EUR) by the issue of three hundred and twenty (320) shares, having a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each.

The new shares have been subscribed as follows:

1) One hundred sixty (160) shares have been subscribed by NORWICH UNION LIFE & PENSIONS LIMITED, prenamed. Such shares have been paid up by a contribution in cash. The total contribution of four thousand euro (4,000.- EUR) is entirely allocated to the share capital.

2) Eighty (80) shares have been subscribed by COMMERCIAL UNION LIFE ASSURANCE COMPANY LIMITED, prenamed. Such shares have been paid up by a contribution in cash. The total contribution of two thousand euro (2,000.- EUR) is entirely allocated to the share capital.

3) Eighty (80) shares have been subscribed by CGNU LIFE ASSURANCE LIMITED, prenamed. Such shares have been paid up by a contribution in cash. The total contribution of two thousand euro (2,000.- EUR) is entirely allocated to the share capital.

The proof of the existence and of the value of the above contributions has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at five hundred seventy thousand five hundred euro (570,500.- EUR) represented by twenty-two thousand eight hundred and twenty(22,820) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) COMMERCIAL UNION LIFE ASSURANCE COMPANY LIMITED, une société constituée et existant selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galle, enregistrée au The Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 00079678, ayant son siège social à St Helen's, 1 Undershaft, Londres EC3P 3DQ, Royaume Uni,

ici représentée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2) NORWICH UNION LIFE & PENSIONS LIMITED, société constituée et existant selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galle, enregistrée au The Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 03253947, ayant son siège social à 2 Rougier Street, York YO90 1UU, Royaume Uni,

ici représentée par Monsieur Hubert Janssen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

3) CGNU LIFE ASSURANCE LIMITED, société constituée et existant selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galle, enregistrée au The Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 00226742, ayant son siège social à 2 Rougier Street, York YO90 1UU, Royaume Uni,

ici représentée par Monsieur Hubert Janssen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les procurations signées ne varientur par les comparants et par le notaire soussigné resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants sont les seuls associés de la société EPI NU (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 102.081, constituée suivant acte reçu par Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 16 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1012 du 11 octobre 2004.

Les statuts ont été modifiés par acte de M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) daté du 22 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1243 du 4 décembre 2004.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

I. Augmentation du capital social de la Société afin de le porter de sa valeur actuelle de cinq cent soixante-deux cinq cents euros (562.500,- EUR) à cinq cent septante mille cinq cents euros (570.500,- EUR) par l'émission de trois cent vingt (320) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune qui seront souscrites comme suit:

1) Cent soixante (160) parts sociales seront souscrites par NORWICH UNION LIFE & PENSIONS LIMITED, prénommée. Ces parts sociales seront payées par un apport en numéraire. L'apport de quatre mille euros (4.000,- EUR) sera entièrement alloué au capital.

2) Quatre-vingt (80) parts sociales seront souscrites par COMMERCIAL UNION LIFE ASSURANCE COMPANY LIMITED, prénommée. Ces parts sociales seront payées par un apport en numéraire. L'apport de deux mille euros (2.000,- EUR) sera entièrement alloué au capital.

3) Quatre-vingt (80) parts sociales seront souscrites par CGNU LIFE ASSURANCE LIMITED, prénommée. Ces parts sociales seront payées par un apport en numéraire. L'apport de deux mille euros (2.000,- EUR) sera entièrement alloué au capital.

II. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

L'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de huit mille euros (8.000,- EUR) et de le faire passer de cinq cent soixante deux mille cinq cents euros (562.500,- EUR) à cinq cent septante mille cinq cents euros

(570.500,- EUR) par l'émission de trois cent vingt (320) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales nouvelles ont été souscrites comme suit:

1) Cent soixante (160) parts sociales ont été souscrites par NORWICH UNION LIFE & PENSIONS LIMITED, pré-nommée. Ces parts sociales ont été payées par un apport en numéraire. L'apport de quatre mille euros (4.000,- EUR) est entièrement alloué au capital.

2) Quatre vingt (80) parts sociales ont été souscrites par COMMERCIAL UNION LIFE ASSURANCE COMPANY LIMITED, pré-nommée. Ces parts sociales ont été payées par un apport en numéraire. L'apport de deux mille euros (2.000,- EUR) est entièrement alloué au capital.

3) Quatre vingt (80) parts sociales ont été souscrites par CGNU LIFE ASSURANCE LIMITED, pré-nommée. Ces parts sociales ont été payées par un apport en numéraire. L'apport de deux mille euros (2.000,- EUR) est entièrement alloué au capital.

Les documents justificatifs de la souscription et de la valeur de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent septante mille cinq cents euros (570.500,- EUR) représentée par vingt-deux mille huit cent vingt (22.820) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signés avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, vol. 146S, fol. 38, case 1. – Reçu 80 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

J. Elvinger.

(027691.3/211/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

BREAK CAFE, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.-F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 79.731.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est déroulée au siège social, le 4 mars 2005 à 11.00 heures

Les actionnaires de la société BREAK CAFE S.A., représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le mandat des administrateurs est reconfirmé et renouvelé:

- Monsieur Pasquale Corcelli, entrepreneur de constructions, né le 13 décembre 1946 à Bitondo (I), demeurant à L-2167 Luxembourg, 60, rue des Muguets;

- Monsieur Giovanni Spinelli, restaurateur, né le 21 août 1963 à Turi (I), demeurant à L-5243 Sandweiler, 31, An de Strachen;

- Madame Franca Corcelli, née le 6 décembre 1971 à Luxembourg, demeurant à L-5243 Sandweiler, 31, An de Strachen.

2) Le mandat du commissaire aux comptes est reconfirmé et renouvelé:

- La société à responsabilité limitée BUREAU MODUGNO, S.à r.l., ayant son siège social à L-3313 Bergem, 130, Grand-rue, inscrit au registre de commerce sous le numéro B 35.889.

3) Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010 statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 4 mars 2005.

Pour les Actionnaires

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05574. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027155.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

**CEMEX CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ZENOBIA, S.à r.l.).
Share capital: GPB 10,000.-.**

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, rue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 96.895.

In the year two thousand and five, on the eleventh day of March.
Before Maître Gérard Lecuit, civil notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., a company organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo, in the way of registration with the Trade and Companies Register of Luxembourg, incorporated by a deed received by Maître Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on March 2nd, 2005, not yet published,

duly represented by Maître François Brouxel, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on March 11, 2005.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The presaid CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., is the sole member of ZENOBIA, S.à r.l. having its registered office at L-1770 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, under number B 96.895, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, on October 28, 2003, published in *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association* number 1293 dated December 4, 2003, page 62051 (hereinafter referred to as the «Company»).

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of sole member of ZENOBIA, S.à r.l. has requested the undersigned notary to state its following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 115,590,000.- (one hundred fifteen million five hundred ninety thousand pounds), so as to bring it from its present amount of GBP 10,000.- (ten thousand pounds), represented by 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of GBP 20.- (twenty pounds) each, to the amount of GBP 115,600,000.- (one hundred fifteen million six hundred thousand pounds) represented by 5,780,000 (five million seven hundred eighty thousand) corporate units with a nominal value of GBP 20.- (twenty pounds) each.

Second resolution

The sole member resolves to issue 5,779,500 (five million seven hundred seventy-nine thousand five hundred) new corporate units with a par value of GBP 20.- (twenty pounds) each, having the same rights and obligations as the 500 (five hundred) existing corporate units with an aggregate share premium amounting to GBP 1,040,369,110.- (one billion forty million three hundred sixty nine thousand one hundred and ten pounds).

Subscription and payment

There now appears Mr. François Brouxel, prenamed, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of the company CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. a company organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo, in the way of registration with the Trade and Companies Register of Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on March 2nd, 2005, not yet published, amended by a deed signed on March 4, 2005 by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, not yet published and for the last times by deed signed on March 10, 2005 by Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, not yet published,

by virtue of a power of attorney given on March 11, 2005 which power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder representing the sole member and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as here above stated, declares subscribing in its name and on its behalf to 5,779,500 (five million seven hundred seventy-nine thousand five hundred) additional corporate units with an aggregate share premium amounting to GBP 1,040,369,110.- (one billion forty million three hundred sixty nine thousand one hundred and ten pounds) and to make payment in full for such new corporate units and the share premium by a contribution in kind, i.e. the transfer to ZENOBIA, S.à r.l. of 200 (two hundred) shares with a nominal value of GBP 1.- (one pound) each representing the entire share capital of CEMEX ANGLO INVESTMENTS LIMITED, an English limited liability company, having its registered office at Coldharbour Lane Thorpe Echam, Surrey TW20 8TD, a company incorporated under the laws of United Kingdom of Great Britain and Wales and registered under the number 01322686.

Based on an updated balance sheet of CEMEX ANGLO-INVESTMENTS LIMITED as at March 11, 2005 the 200 (two hundred) shares with a nominal value of GBP 1.- (one pound) each of CEMEX ANGLO INVESTMENTS LIMITED to be contributed have been valued at their net book value, i.e. the total amount of GBP 1,155,959,110.- (115,590,000 + 1,040,369,110).

Such valuation corresponds to the value of the contribution of 100% (one hundred per cent) of the shares of CEMEX ANGLO INVESTMENTS LIMITED to ZENOBIA, S.à r.l.

A copy of the said balance sheet of CEMEX ANGLO INVESTMENTS LIMITED as at March 11, 2005 will remain attached to the present minutes after having been signed *ne varietur* by the person appearing and the notary to be filed at the same time with the registration authorities.

It results from an intra-group share purchase agreement duly signed by CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. and ZENOBIA, S.à r.l. and from a stock transfer form duly signed by CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. and ZENOBIA, S.à r.l., that 200 (two hundred) shares of CEMEX ANGLO INVESTMENTS LIMITED have been transferred to ZENOBIA, S.à r.l.

A copy of such intra-group share purchase agreement and of such stock transfer form will remain attached to the present minutes after having been signed *ne varietur* by the person appearing and the notary to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

The sole member resolves to amend article 8 of the by-laws of the Company so as to reflect the resolved capital increase.

Consequently, Article 8 of the by-laws of the Company is replaced by the following text:

«The Company's capital is set at GBP 115,600,000.- (one hundred fifteen million six hundred thousand pounds) represented by 5,780,000 (five million seven hundred eighty thousand) corporate units with a nominal value of GBP 20.- (twenty pounds) each, all fully paid in.»

Fourth resolution

The sole member resolves to change the name of the Company into CEMEX CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l.

Consequently, Article 2 of the by-laws of the Company is replaced by the following text:

«The Company's name is CEMEX CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l.»

Fifth resolution

The sole member resolves to empower any one manager of the Company, with single signatory powers, to carry out any necessary formality in relation to the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 7,500.- (seven thousand five hundred euros). The contribution of all the shares of CEMEX ANGLO INVESTMENTS LIMITED, a limited liability company, having its registered office and management in England to a Luxembourg limited liability company is tax exempt in accordance with article 4-2 of the law on contribution duty.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the Chairman brought the meeting to a close.

The undersigned notary public who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary public by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary public, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil cinq, le onze mars.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée selon acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 2 mars 2005, non encore publié,

dûment représentée par Maître François Brouxel, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 11 mars 2005.

Ladite procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société préqualifiée CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. est l'associé unique de la société ZENOBIA, S.à r.l. avec siège social à L-1770 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.895, constituée selon acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations numéro 1293 du 4 décembre 2003, page 62051 (ci-après la «Société»).

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associé unique de la société ZENOBIA, S.à r.l. a demandé au notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 115.590.000,- (cent quinze millions cinq cent quatre vingt-dix mille livres sterling), pour le porter de son montant actuel de GBP 10.000,- (dix mille livres sterling), représentés par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 20,- (vingt livres sterling) chacune, à un montant de GBP 115.600.000,- (cent quinze millions six cent mille livres sterling), représenté par

5.780.000 (cinq millions sept cent quatre vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 20,- (vingt livres sterling) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre 5.779.500 (cinq millions sept cent soixante dix neuf mille cinq cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de GBP 20,- (vingt livres sterling) chacune, avec les mêmes droits et obligations que les 500 (cinq cents) parts sociales existantes, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de GBP 1.040.369.110,- (un milliard quarante millions trois cent soixante neuf mille cent dix livres sterling).

Souscription et paiement

Est ensuite intervenu Monsieur François Brouxel, préqualifié, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée selon acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 2 mars 2005, non encore publié, modifié par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 mars 2005, non encore publié, et pour la dernière fois suivant acte du notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, en date du 10 mars 2005, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 mars 2005, laquelle après avoir été signée ne varietur par le mandataire représentant l'associé unique par le notaire, restera annexée au présent acte et sera enregistrée ensemble avec lui, auprès de l'Administration de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire en son nom et pour son propre compte à 5.779.500 (cinq millions sept cent soixante dix neuf mille cinq cents) parts sociales de la Société nouvellement émises avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de GBP 1.040.369.110,- (un milliard quarante millions trois cent soixante neuf mille cent dix livres sterling) et réaliser le paiement intégral de ces parts sociales et le versement de la prime d'émission par un apport en nature, à savoir le transfert à ZENOBIA, S.à r.l. de 200 (deux cents) actions d'une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune représentant l'intégralité du capital social de CEMEX ANGLO INVESTMENTS LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit anglais, ayant son siège social à Coldharbour Lane Thorpe Egham, Surrey TW 20 8TD, immatriculé sous le numéro 01322686.

Conformément au bilan de CEMEX ANGLO INVESTMENTS LIMITED au 11 mars 2005, les 200 (deux cents) actions de CEMEX ANGLO-INVESTMENTS LIMITED d'une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune à apporter ont été évaluées à leur valeur nette comptable, c'est-à-dire au total GBP 1.155.959.110,- (115.590.000 + 1.040.369.110).

Ladite évaluation correspond à la valeur de l'apport de 100% (cent pour cent) des actions de CEMEX ANGLO INVESTMENTS LIMITED à ZENOBIA, S.à r.l.

Une copie dudit bilan de CEMEX ANGLO INVESTMENTS LIMITED au 11 mars 2005 restera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte d'un Intra-Group Share Purchase Agreement, dûment signé par CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. et ZENOBIA, S.à r.l. ainsi que d'un Stock transfer form, dûment signé par CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. et ZENOBIA, S.à r.l., que les 200 (deux cents) actions de CEMEX ANGLO INVESTMENTS LIMITED ont été transférées à ZENOBIA, S.à r.l.

Une copie dudit Intra-Group Share Purchase Agreement et dudit Stock transfer form resteront annexées au présent acte après avoir été signées ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital résolue.

En conséquence, l'article 8 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

«Le capital social est fixé à GBP 115.600.000,- (cent quinze millions six cent mille livres sterling), représenté par 5.780.000 (cinq millions sept cent quatre vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 20,- (vingt livres sterling) chacune, toutes entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la société en CEMEX CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l.

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société afin de refléter le changement de nom envisagé.

En conséquence, l'article 2 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

«La dénomination de la Société est CEMEX CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide de donner pouvoir à tout gérant de la Société, avec pouvoir de signature simple, afin d'effectuer les formalités nécessaire en relation avec les présentes résolutions.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 7.500,- (sept mille cinq cents euros). L'apport de toutes les actions de CEMEX ANGLO INVESTMENTS LIMITED, une société de capitaux, établie et ayant son siège social et son siège de direction effective en Angleterre à une société de capitaux luxembourgeoise est exempté de droit d'apport en application de l'article 4-2 de la loi sur le droit d'apport.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le président met fin à la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des personnes comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A à la demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des personnes comparantes, toutes connues du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdites personnes comparantes ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte original.

Signé: F. Brouxel, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2005, vol. 23CS, fol. 92, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2005.

G. Lecuit.

(027405.3/220/201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

I.E. LUX BERLIN N° 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 106.754.

In the year two thousand and five, on the thirtieth day of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

NEXTRA INVESTMENT MANAGEMENT SGR, S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Piazza le Cadorna, 5, Milan, I-20123 Italy,

acting for and on behalf of the collective investment fund (fonds commun de placement) NEXTRA IMMOBILIARE EUROPA,

here represented by Mr Joël Roelandt, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Milan, on March 21, 2005.

The said proxy, initialled varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of I.E. LUX BERLIN n° 1, S.à r.l., a private limited company, having its registered office at 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, (the «Company»), incorporated under the law of the Grand-Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, on 18 March, 2005, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The sole shareholder decides to exchange the one hundred (100) existing shares having a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) into one hundred and twenty-five (125) shares and to grant them a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The board of managers is authorised to proceed to the exchange of the one hundred (100) shares against one hundred and twenty-five (125) shares and to cancel the one hundred (100) shares.

Second resolution

The sole shareholder decides to increase the issued share capital by an amount of six million four hundred and eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 6,487,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to six million five hundred thousand euro (EUR 6,500,000.-) by the issue of sixty-four thousand eight hundred and seventy-five (64,875) new shares having par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Third resolution

The sole shareholder declares to subscribe to all the sixty-four thousand eight hundred and seventy-five (64,875) newly issued shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of six million four hundred and eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 6,487,500.-) as was certified to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation shall henceforth read as follows:

«**Art. 5. Capital - Units (first paragraph).** The corporate capital is set at six million five hundred thousand euro (EUR 6,500,000.-) consisting of sixty-five thousand (65,000) units with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) per unit.»

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately seventy thousand euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille cinq, le trente mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

NEXTRA INVESTMENT MANAGEMENT SGR, S.p.A., une société de droit italien, ayant son siège social à Piazza le Cadorna, 5, I-20123 Milan, Italie,

agissant au nom et pour compte du fonds commun de placement NEXTRA IMMOBILIARE EUROPA,

ici représentée par Monsieur Joël Roelandt, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Milan, le 21 mars 2005.

La procuration signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de I.E. LUX BERLIN n° 1, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (ci-après la «Société»), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire instrumentant, en date du 18 mars 2005 non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'échanger les cent (100) parts sociales existantes ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) en cent vingt-cinq (125) parts sociales et de leur attribuer une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil de gérance est autorisé à procéder à l'échange des cent (100) parts sociales contre cent vingt-cinq (125) parts sociales et d'annuler les cent (100) parts sociales.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de six millionS quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 6.487.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à six millions cinq cent mille euros (EUR 6.500.000,-) par l'émission de soixante-quatre mille huit cent soixante-quinze (64.875) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Troisième résolution

L'associé unique déclare souscrire la totalité des soixante-quatre mille huit cent soixante-quinze (64.875) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de six millions quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 6.487.500,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'Article 5 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital social - Part sociales (premier alinéa).** Le capital souscrit de la Société est fixé à six millions cinq cent mille euros (EUR 6.500.000,-), divisé en soixante-cinq mille (65.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ soixante-dix mille Euros.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante ci-dessus mentionnée l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de ladite partie comparante, il est noté qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: J. Roelandt, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 30 mars 2005, vol. 431, fol. 10, case 3. – Reçu 64.875 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 mars 2005.

H. Hellinckx.

(027556.3/242/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

LEGGETT & PLATT LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 102.128.

In the year two thousand and four, on the twenty-fifth day of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of LEGGETT & PLATT LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., a limited liability company organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the trade and company register in Luxembourg under number B 102.128, incorporated pursuant to a notarial deed dated 28th June 2004, not yet published in Mémorial C (hereafter: the «Company»).

The meeting is presided by Mr. Patrick van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 178,751,500.- (one hundred and seventy-eight million seven hundred fifty-one thousand five hundred United States dollars), so as to raise it from the current amount of USD 111,942,500.- (one hundred and eleven million nine hundred forty-two thousand five hundred United States dollars) to USD 290,694,000.- (two hundred and ninety million six hundred ninety-four thousand United States dollars) by the issue of 1,787,515 (one million seven hundred eighty-seven million five hundred and fifteen) new shares, having a par value of USD 100.- (one hundred United States dollars) each.

2) Subscription, intervention by the contributor and full payment of the new shares through a contribution of all the assets and liabilities of the contributor.

3) Amendment of article eight (8) of the articles of incorporation in order to reflect such action.

4) Allocation of USD 17,875,150.- (seventeen million eight hundred seventy-five thousand one hundred fifty United States dollars) from the total value of the contribution to the Legal Reserve Fund of the Company.

II. That the proxy holder representing the sole shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy holder of the sole shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxy of the sole shareholder will also remain annexed to the present deed after being initialed *ne varietur* by the parties appearing.

III. That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the sole shareholder represented declaring that it had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

It is resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of 178,751,500.- (one hundred and seventy-eight million seven hundred fifty-one thousand five hundred United States dollars), so as to raise it from the current amount of USD 111,942,500.- (one hundred and eleven million nine hundred forty-two thousand five hundred United States dollars) to USD 290,694,000.- (two hundred and ninety million six hundred ninety-four thousand United States dollars) by the issue of 1,787,515 (one million seven hundred eighty-seven million five hundred and fifteen) new shares having a par value of USD 100.- (one hundred United States dollars), through a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of LEGGETT & PLATT (GIBRALTAR) FINANCE LIMITED, a company limited by shares organized under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 3, Watergardens 4, Gibraltar (the «Contributor»), coming under the status of the entire properties tax exempted contributions as defined in Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, which provides for capital duty exemption.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription of the new shares referred to above by the Contributor, here represented by Patrick Van Hees, prenamed.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the aforementioned Contributor, here represented as stated above;

Which declares to subscribe the new shares and to pay them up together with the share premium by a contribution in kind hereafter described:

Description of the contribution

The entire assets and liabilities of the Contributor as described in the balance sheet that will remain attached to this deed.

The assets and liabilities (entire property) held by LEGGETT & PLATT (GIBRALTAR) FINANCE LIMITED are contributed with all the rights, titles, commitments and obligations, which can or could be attached thereto in any manner whatsoever.

Evaluation

The value of this contribution is evaluated at USD 357,503,000.- (three hundred fifty-seven million five hundred and three United States dollars).

Furthermore, the contribution is valued at EUR 286,598,525.- at the current EUROPEAN CENTRAL BANK currency rate fixed at USD 1.2474 against EUR 1.-.

Evidence of the contribution's value

Proof of the contribution's value has been provided to the undersigned notary through a balance sheet of the contributor as of 14 October 2004 (attached hereto), unchanged to this day.

Effective implementation of the contribution

The Contributor, here represented as stated above, declares that the transfer of all its assets and liabilities is effective today without qualification.

Pro rata contribution tax payment exemption request

Considering that it concerns an increase of the share capital of a Luxembourg financial company by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (entire property), nothing withheld or excepted, of a financial company having its registered office in an European Union State, the company expressly requests the pro rata fee payment exemption on basis of Article 4.1 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about eight thousand euros.

Retainer: Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is resolved to amend the first sentence of article eight (8) of the articles of association to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at two hundred and ninety million six hundred ninety-four thousand United States Dollars (USD 290,694,000.-) represented by two million nine hundred and six thousand nine hundred forty (2,906,940) shares with a par value of one hundred United States dollars (USD 100.-) each.»

Fourth resolution

It is resolved to allocate USD 17,875,150.- (seventeen million eight hundred seventy-five thousand one hundred fifty United States dollars) from the total value of the contribution to the Legal Reserve Fund of the Company.

Shareholders of the company

Following this increase of capital the shares of the Company are held as follows:

1. L&P INTERNATIONAL HOLDINGS COMPANY, a corporation organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its place of business at 1 Leggett Road, Carthage, Missouri 64836, United States of America, 1,119,425 (one million one hundred and nineteen thousand four hundred twenty-five) shares with a par value of USD 100.- (one hundred United States dollars) each; and

2. LEGGETT & PLATT (GIBRALTAR) FINANCE LIMITED, a company limited by shares organized under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 3, Watergardens 4, Gibraltar, 1,787,515 (one million seven hundred eighty-seven thousand five hundred and fifteen) shares with a par value of USD 100.- (one hundred United States dollars) each; There being no further business before the meeting, it was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq octobre.

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LEGGETT & PLATT LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 102.128, fondée par acte notarié du 28 juin 2004, pas encore publié dans le Mémorial C (ci-après: la «Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et a requis le notaire instrumentant de dresser acte:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 178.751.500,- (cent soixante dix-huit millions sept cent cinquante et un mille cinq cent dollars des Etats-Unis), de manière à ce qu'il passe du montant actuel de USD 111.942.500,- (cent onze millions neuf cent quarante-deux mille cinq cents dollars des Etats-Unis) à USD 290.694.000,- (deux cent quatre-vingt-dix millions six cent quatre-vingt-quatorze mille dollars des Etats-Unis) par l'émission de 1.787.515,- (un million sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quinze) nouvelles actions de USD 100,- (cent dollars des Etats-Unis) chacune.

2) Souscription, intervention du Apporteur et libération de l'intégralité des nouvelles actions par une contribution en nature consistant en l'intégralité des actifs et passifs de LEGGETT & PLATT GIBRALTAR FINANCE LIMITED.

3) Modification de l'article huit (8) des statuts de manière à refléter ce qui précède.

4) Attribuer USD 17.875.150,- (dix-sept millions huit cent soixante-quinze mille cent cinquante dollars des Etats-Unis) à la réserve légale.

II. Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions sont indiqués sur la liste de présence, laquelle liste de présence, signée par le mandataire de l'actionnaire représenté et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être enregistré e simultanément auprès des autorités d'enregistrement. Le pouvoir d'actionnaire représenté restera également annexé au présent acte après avoir été paraphés ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée et l'actionnaire unique représenté déclarant qu'il a été dûment convoqué et été informé de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée, des convocations ne sont pas nécessaires.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les objets inscrits à l'ordre du jour.

Puis l'assemblée générale, après délibération, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence d'un montant de USD 178.751.500,- (cent soixante dix-huit millions sept cent cinquante et un mille cinq cents dollars des Etats-Unis), de manière à ce qu'il passe de son montant actuel de USD 111.942.500,- (cent onze millions neuf cent quarante-deux mille cinq cent dollars des Etats-Unis) à USD 290.694.000,- (deux cent quatre-vingt-dix millions six cent quatre-vingt-quatorze mille dollars des Etats-Unis) par l'émission de 1.787.515 (un million sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quinze) nouvelles actions ayant une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars des Etats-Unis) chacune, intégralement libérées par un apport en nature consistant en l'intégralité des actifs et passifs de LEGGETT & PLATT GIBRALTAR FINANCE LTD, une société anonyme organisée sous les lois de Gibraltar et ayant son siège social Suite 3, Watergardens 4, Gibraltar (l'«Apporteur»), relevant du statut des apports d'universalités exonérés, tels que définis à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Seconde résolution

Il est résolu d'accepter la souscription des nouvelles actions indiquées ci-dessus par l'Apporteur ici représenté par Patrick van Hees, nommé ci-avant.

Intervention du Apporteur - Souscription - Libération

Alors intervient l'Apporteur, ici représentée comme indiqué ci-dessus;

Qui déclare souscrire les nouvelles actions et les libérer, de même que l'agio (prime d'apport), par l'apport en nature ci-après décrit:

Description de l'apport

L'intégralité des actifs et passifs composant le patrimoine de l'Apporteur au moment de l'apport, tel que décrits dans le bilan qui restera annexé au présent acte.

Tout actif ou passif (universalité du patrimoine) détenu par LEGGETT & PLATT (GIBRALTAR) FINANCE LIMITED, est apporté avec tous les droits, titres, engagements et obligations, connus ou inconnus qui pourraient ou pourront y être attachés de quelque manière que ce soit.

Evaluation

La valeur de cet apport est estimée à USD 357.503.000,- (trois cent cinquante-sept millions cinq cent trois mille dollars des Etats-Unis).

En outre, l'apport est évalué à EUR 286.598.525,- au taux de change pratiqué par la BANQUE CENTRALE EUROPEENNE, actuellement fixé à USD 1,2474 pour EUR 1,-.

Preuve de la valeur de la contribution

La preuve de la valeur de la Contribution a été fournie au notaire susmentionné par la production d'un bilan du Apporteur au 14 octobre 2004. substantiellement inchangé à ce jour.

Transfert effectif de la contribution

L'Apporteur, ici représenté comme indiqué ci-dessus, déclare que le transfert de l'intégralité de ses actifs et passifs est effectif ce jour sans réserve ou retenue.

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société de capitaux luxembourgeoise par apport en nature de tous les actifs et passifs (universalité de patrimoine), rien réservé ni excepté, d'une société de capitaux ayant son siège dans un Etat de l'Union Européenne, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ huit mille euros.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, la Contribution ayant été complètement réalisée, il est résolu de modifier l'article huit (8) des statuts comme suit:

«**Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à USD 290.694.000,- (deux cent quatre-vingt-dix millions six cent quatre-vingt-quatorze mille dollars des Etats-Unis) représenté par 2.906.940 (deux millions neuf cent six mille neuf cent quarante) parts sociales de USD 100,- (cent dollars des Etats-Unis) chacune.»

Quatrième résolution

Il est résolu d'attribuer USD 17.875.150,- (dix-sept millions huit cent soixante-quinze mille cent cinquante dollars des Etats-Unis) à la réserve légale.

Actionnaire de la société

Suivant cette augmentation de capital les actions de la société sont détenues comme suit:

1. L&P INTERNATIONAL HOLDINGS COMPANY, une société anonyme formée sous les lois de l'état du Delaware et ayant son bureau principal à 1 Leggett Road, Carthage, Missouri 64836. Etats-Unis d'Amérique, 1.119.425 (un million cent dix-neuf mille quatre cent vingt-cinq) actions; et

2. LEGGETT & PLATT GIBRALTAR FINANCE LTD une société anonyme organisée sous les lois de Gibraltar et ayant son siège social au Suite 3, Watergardens 4, 1.787.515 (un million sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quinze) actions.

Dans la mesure où il n'y a plus d'autre objet à l'ordre du jour, l'assemblée est alors close.

Dont le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg.

Le jour indiqué en tête du présent acte.

Cet acte ayant été lu aux comparants, ils ont signé conjointement avec nous, notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête des même comparants et en case de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: P. van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 43, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2004.

J. Elvinger.

(027594.3/211/223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

**GROWTH INVEST S.A., Société Anonyme,
(anc. GROWTH INVEST HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 6.624.

L'an deux mille cinq, le deux mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GROWTH INVEST HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, constituée sous la dénomination de ROTHMANS OF PALL MALL (OVERSEAS) LIMITED suivant acte reçu le 8 juin 1964, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 65 du 16 juillet 1964, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 6.624.

L'assemblée est présidée par Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président désigne comme secrétaire Madame Pia Mausen, employée privée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Laurence Lambert, employée privée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- L'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Modification de l'article 4 des statuts en modifiant le texte du premier alinéa pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes prestations de services administratifs et de consultants, ainsi que les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société pourra emprunter avec ou sans intérêts en émettant ou non des obligations et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

2. Changement de la dénomination de la société de GROWTH INVEST HOLDING S.A. en GROWTH INVEST S.A.

3. Modification de l'alinéa premier de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de GROWTH INVEST S.A.»

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le texte du premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur du texte repris à l'ordre du jour de la présente assemblée et de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la dénomination de la société de GROWTH INVEST HOLDING S.A. en GROWTH INVEST S.A.

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner le texte repris à l'ordre du jour de la présente assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et aux mandataires des comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Ries, P. Mausen, L. Lambert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, vol. 147S, fol. 43, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2005.

J. Elvinger.

(027210.3/211/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

GROWTH INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 6.624.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(027212.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

LEGGETT & PLATT LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 102.128.

In the year two thousand and four, on the fourth day of October.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held:

An Extraordinary General Meeting of shareholders of LEGGETT & PLATT LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., a limited liability company organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the trade and company register in Luxembourg under number B 102.128, incorporated pursuant to a notarial deed dated 28th June 2004, not yet published, in Mémorial C (hereafter: the «Company»).

The meeting was opened at, at 02.00 p.m. with Mr. Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Hubert Janssen, jurist at L-1450 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 111,926,500.- (one hundred and eleven million nine hundred twenty-six thousand five hundred United States dollars), so as to raise it from the current amount of USD 16,000.- (sixteen thousand United States dollars) to USD 111,942,500.- (one hundred and eleven million nine hundred forty-two thousand five hundred United States dollars) by the issue of one million one hundred nineteen thousand two hundred and sixty-five (1,119,265) new shares having a par value of USD 100.- (one hundred United States dollars) each.

2) Subscription, intervention by the subscriber and full payment of the new shares through a contribution in kind consisting of three (3) shares with a par value of USD 1.- (one United States dollar), being all of the issued and outstanding shares of LEGGETT & PLATT (GIBRALTAR) HOLDINGS LIMITED, a company limited by shares organized under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 3, Watergardens 4, Gibraltar (the «Contribution»). The Contribution represents a total value of USD 223,853,000.- (two hundred and twenty-three million, eight hundred and fifty-three thousand United States dollars).

3) Amendment of article eight (8) of the articles of incorporation in order to reflect such action.

4) Allocation of USD 11,194,250.- (eleven million one hundred and ninety-four thousand two hundred and fifty United States dollars) to the Legal Reserve Fund.

II. That the proxy holder representing the sole shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy holder of the sole shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxy of the sole shareholder will also remain annexed to the present deed after being initialed ne varietur by the parties appearing.

III. That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the sole shareholder represented declaring that it had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

It is resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 111,926,500.- (one hundred and eleven million nine hundred twenty-six thousand five hundred United States dollars), so as to raise it from the current amount of USD 16,000.- (sixteen thousand United States dollars) to the amount of USD 111,942,500.- (one hundred and eleven million nine hundred forty-two thousand five hundred United States dollars) by the issue of one million one hundred nineteen thousand two hundred and sixty-five (1,119,265) new shares having a par value of one hundred United States dollars (USD 100.-), through a contribution in kind consisting of three (3) shares with a par value of USD 1.- (one United States dollar) each, being all of the issued and outstanding shares of LEGGETT & PLATT (GIBRALTAR) HOLDINGS LIMITED, a company limited by shares organized under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 3, Watergardens 4, Gibraltar.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription of the new shares referred to above by L&P INTERNATIONAL HOLDINGS COMPANY, a corporation organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its principal place of business at 1, Leggett Road, Carthage, Missouri 64836, United States of America (the «Contributor»).

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the aforementioned Contributor, here represented as stated above;

Which declares to subscribe the new shares and to pay them up together with the share premium by a contribution in kind hereafter described:

Description of the contribution

Three (3) shares with a par value of USD 1.- (one United States dollar) each in LEGGETT & PLATT (GIBRALTAR) HOLDINGS LTD, being all the issued and outstanding shares in LEGGETT & PLATT (GIBRALTAR) HOLDINGS LTD.

Evaluation

The value of this contribution is evaluated at USD 223,853,000.- (two hundred and twenty-three million eight hundred and fifty-three thousand United States dollars), i.e. EUR 180,004,020.- (one hundred and eighty million four thousand and twenty euro) at a conventional currency rate fixed at USD 1.2436 against EUR 1.-.

Evidence of the contribution's value

Proof of the contribution's value has been provided to the undersigned notary through the Memorandum and Articles of Association of LEGGETT & PLATT (GIBRALTAR) HOLDINGS LIMITED and its balance sheet dated 30 September 2004, substantially unchanged until today.

Effective implementation of the contribution

The Contributor, here represented as stated above, declares that the transfer of the shares in LEGGETT & PLATT (GIBRALTAR) HOLDINGS LIMITED is effective today without qualification.

Capital contribution duty exemption request

Insofar as the contribution in kind consists of 100% of the shares in LEGGETT & PLATT (GIBRALTAR) HOLDINGS LIMITED, a company having its registered address within the European Union, the Company refers to Article 4-2 of the law of December 29, 1971, as amended, in order to exempt the above contribution from the capital contribution duty.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is resolved to amend the first sentence of article eight (8) of the articles of association to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at USD 111,942,500.- (one hundred and eleven million nine hundred forty-two thousand five hundred United States dollars) represented by USD 1,119,425.- (one million one hundred nineteen thousand four hundred and twenty-five) shares with a par value of USD 100.- (one hundred United States dollars) each.»

Fourth resolution

It is resolved to allocate USD 11,194,250.- (eleven million one hundred and ninety-four thousand two hundred and fifty United States dollars) to the Legal Reserve Fund.

Shareholder of the Company

Following this increase of capital the shares of the Company are held as follows:

L&P INTERNATIONAL HOLDINGS COMPANY, a corporation organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its principal place of business at 1, Leggett Road, Carthage, Missouri 64836, United States of America, 1,119,425 (one million one hundred nineteen thousand four hundred and twenty-five) shares.

There being no further business before the meeting, it was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suite la traduction française:

L'an deux mille quatre, le quatre octobre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue:

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LEGGETT & PLATT LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 102.128, constituée par acte notarié du 28 juin 2004, pas encore publié dans le Mémorial C (ci-après: la «Société»).

L'assemblée s'est ouverte à quatorze heures sous la présidence de Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg,

qui a désigné Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg comme secrétaire.

L'assemblée a élu Monsieur Hubert Janssen, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et a requis le notaire instrumentant de dresser acte:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 111.926.500,- (cent onze millions neuf cent vingt-six mille cinq cent dollars des Etats-Unis), de manière à ce qu'il passe du montant actuel de USD 16.000,- (seize mille dollars des Etats-Unis) à USD 111.942.500,- (cent onze millions neuf cent quarante-deux mille cinq cent dollars des Etats-Unis) par l'émission de 1.119.265 (un million cent dix-neuf mille deux cent soixante cinq) nouvelles actions de USD 100,- (cent dollars des Etats-Unis) chacune.

2) Souscription, intervention du souscripteur et libération de l'intégralité des actions par une contribution en nature consistant en trois (3) actions ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar des Etats-Unis) chacune, soit la totalité des actions émises et en circulation de LEGGETT & PLATT (GIBRALTAR) HOLDINGS LIMITED, une société anonyme organisée sous les lois du Gibraltar et ayant son siège social Suite 3, Watergardens, 4, Gibraltar. La Contribution repré-

sente une valeur totale de USD 223.853.000,- (deux cent vingt-trois millions huit cent cinquante trois mille dollars des Etats-Unis).

3) Amendement de l'article huit (8) des statuts de manière à refléter ce qui précède.

4) Attribuer USD 11.194.250,- (onze millions cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent cinquante dollars des Etats-Unis) au Fonds de Réserve Légal.

II. Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions sont indiqués sur la liste de présence, laquelle liste de présence, signée par le mandataire de l'actionnaire représenté et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être enregistrée simultanément auprès des autorités d'enregistrement. Le pouvoir de l'actionnaire représenté restera également annexé au présent acte après avoir été paraphé ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée et l'actionnaire unique représenté déclarant qu'il a été dûment convoqué et été informé de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée, des convocations ne sont pas nécessaires.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les objets inscrits à l'ordre du jour.

Puis l'assemblée générale, après délibération, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté d'un montant de USD 111.926.500,- (cent onze millions neuf cent vingt-six mille cinq cent dollars des Etats-Unis), de manière à ce qu'il passe du montant actuel de USD 16.000 (seize mille dollars des Etats-Unis) à USD 111.942.500,- (cent onze millions neuf cent quarante-deux mille cinq cent dollars des Etats-Unis) par l'émission de 1.119.265 (un million cent dix-neuf mille deux cent soixante cinq) nouvelles actions ayant une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars des Etats-Unis) chacune, avec contribution en nature consistant en toutes les trois (3) actions, d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar des Etats-Unis) chacune, représentant toutes les actions émises et en circulation, de LEGGETT & PLATT (GIBRALTAR) HOLDINGS LIMITED, une société anonyme organisée sous les lois de Gibraltar et ayant son siège social Suite 3, Watergardens 4, Gibraltar.

Seconde résolution

Il est résolu d'accepter la souscription des nouvelles actions indiquées ci-dessus par L&P INTERNATIONAL HOLDINGS COMPANY, une société anonyme formée sous les lois de l'état du Delaware et ayant son bureau principal à 1, Leggett Road, Carthage, Missouri 64836. Etats-Unis d'Amérique (Le «Souscripteur»).

Intervention du Souscripteur - Souscription - Libération

Alors intervient le Souscripteur, ici représentée comme indiqué ci-dessus;

Qui déclare souscrire les nouvelles actions et les libérer, de même que l'agio, par une contribution en nature ci-après décrite:

Description de la contribution

Trois (3) actions ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar des Etats-Unis) chacune de LEGGETT & PLATT (GIBRALTAR) HOLDINGS LIMITED, représentant toutes les actions émises et en circulation de LEGGETT & PLATT (GIBRALTAR) HOLDINGS LIMITED.

Evaluation

La valeur de cette contribution est évaluée à USD 223.853.000,- (deux cent vingt-trois millions huit cent cinquante-trois mille dollars des Etats-Unis), soit EUR 180.004.020,- (cent quatre-vingt-dix millions quatre mille vingt euro) au taux de change conventionnellement fixé à EUR 1,- pour USD 1,2436.

Preuve de la valeur de la contribution

La preuve de la valeur de la Contribution a été fournie au notaire susmentionné par la production des statuts de LEGGETT & PLATT (GIBRALTAR) HOLDINGS LIMITED et de son bilan daté du 30 Septembre 2004 substantiellement inchangé à ce jour.

Transfert effectif de la contribution

Le Contributeur, souscripteur, ici représenté comme indiqué ci-dessus, déclare que le transfert des actions de LEGGETT & PLATT (GIBRALTAR) HOLDINGS LIMITED est effectif à ce jour sans réserve.

Requête en exemption du droit d'apport

Dans la mesure où la contribution en nature consiste en 100% des actions de LEGGETT & PLATT (GIBRALTAR) HOLDINGS LIMITED, société ayant son siège social dans l'Union Européenne, la société se réfère à l'Article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, comme modifiée, pour solliciter l'exemption de la contribution ci-dessus du droit d'apport.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, la Contribution ayant été complètement réalisée, il est résolu de modifier la première phrase de l'article huit (8) des statuts comme suit:

«**Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à USD 111.942.500,- (cent onze millions neuf cent quarante-deux mille cinq cent dollars des Etats-Unis) représenté par 1.119.425 (un million cent dix-neuf mille quatre cent vingt-cinq) parts sociales de USD 100,- (cent dollars des Etats-Unis) chacune.»

Quatrième résolution

Il est résolu d'attribuer USD 11.194.250,- (onze millions cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent cinquante dollars des Etats-Unis) au Fonds de Réserve Légal.

Actionnaire de la Société

Suivant cette augmentation de capital les actions de la société sont détenues comme suit:

L&P INTERNATIONAL HOLDINGS COMPANY, une société anonyme formée sous les lois de l'état du Delaware et ayant son bureau principal à 1, Leggett Road, Carthage, Missouri 64836. Etats-Unis d'Amérique, 1.119.425 (un million cent dix-neuf mille quatre cent vingt-cinq) actions.

Dans la mesure où il n'y a plus d'autre objet à l'ordre du jour, l'assemblée est alors close.

Dont le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, le jour indiqué en tête du présent acte.

Cet acte ayant été lu aux comparants, ils ont signé conjointement avec nous, notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes comparants et en case de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: R. Uhl, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, vol. 145S, fol. 47, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2004.

J. Elvinger.

(027589.3/211/202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

XML EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 86.943.

L'an deux mille cinq, le neuf mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme XML EUROPE S.A., ayant son siège social au 9, route des Trois Cantons, L-8399 Windhof, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 86.943, constituée suivant acte notarié en date du 18 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1020 du 4 juillet 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre Hoffmann, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Robert Zahlen, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Giovanna Galano, secrétaire de direction, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Transfert du siège social du 9, route des Trois Cantons, L-8399 Windhof au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
- Modification afférente de la première phrase du premier alinéa de l'article 2 des statuts.
- Suppression dans l'article 8 des statuts des termes «et pour la première fois en 2003.»
- Modification de l'article 15 des statuts comme suit:

«Vis-à-vis des tiers, la société est engagée soit par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs, soit par la signature individuelle ou conjointe de personnes à qui un pouvoir spécial individuel ou général a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir. Toutefois, pour toutes les opérations rentrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes, la société devra toujours être engagée par la signature conjointe d'un administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée.»

- Suppression de la deuxième phrase de l'article 17 des statuts.

- Démission de Monsieur Chris Yeung et Madame Catherine Brack de leur fonction d'Administrateur de la société avec effet immédiat et nomination de Messieurs Danny Geenens et Jef de Wit à la fonction d'Administrateur en remplacement des administrateurs sortants dont ils poursuivront le mandat.

- Décharge accordée aux administrateurs sortants pour l'exercice de leur fonction jusqu'à ce jour.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de 9, route des Trois Cantons, L-8399 Windhof au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, la première phrase du premier alinéa de l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (première phrase du premier alinéa). «Le siège social est établi à Luxembourg.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer dans l'article 8 des statuts les termes «et pour la première fois en 2003.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer la deuxième phrase de l'article 17 des statuts.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts comme suit:

Art. 15. «Vis-à-vis des tiers, la société est engagée soit par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs, soit par la signature individuelle ou conjointe de personnes à qui un pouvoir spécial individuel ou général a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir. Toutefois, pour toutes les opérations rentrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes, la société devra toujours être engagée par la signature conjointe d'un administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée.»

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'accepter la démission de Monsieur Chris Yeung et Madame Catherine Brack de leur fonction d'administrateur avec effet immédiat et leur donne pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société en remplacement des administrateurs sortants:

- Monsieur Danny Geenens, administrateur de sociétés, né le 21 octobre 1958 à Temse, demeurant au 32, Benedensstraat, B-2880 Bornem;

- Monsieur Jef de Wit, administrateur de sociétés, né le 2 juin 1957 à Merksem, demeurant au 117/3 Nieuwreef, B-2170 Merksem.

Leur mandat expirera ainsi à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de 2006. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent procès-verbal.

Signé: P. Hoffmann, R. Zahlen, G. Galano, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 mars 2005, vol. 891, fol. 84, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 mars 2005.

J.-J. Wagner.

(027602.3/239/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

XML EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 86.943.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 mars 2005.

J.-J. Wagner.

(027603.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

KARIOPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 34.720.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06740, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Signatures.

(027137.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

KOELNAG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 22.269.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 8 août 2005 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 8 juin 2005 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03148/795/14)

Le Conseil d'Administration.

EURO 3000 HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 75.622.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 8 août 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 6 juin 2005 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03149/795/14)

Le Conseil d'Administration.

GUYMON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 12.613.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 1^{er} août 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
7. Divers

II (03267/795/19)

Le Conseil d'Administration.

35180

LUXEMBOURG INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 88.859.

Shareholders are kindly convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at 291, route d'Arlon, Luxembourg, on August 1, 2005 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and the Auditor.
2. Approval of the financial statements as of March 31, 2005.
3. Decision on allocation of net profits.
4. Discharge of the Directors and of the Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ended March 31, 2005.
5. Election and Remuneration of the Board Members.
6. Appointment of the Auditor.
7. Miscellaneous.

Voting

Resolutions on the Agenda may be passed without quorum, by a simple majority of the votes cast thereon at the Meeting.

Notes

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

- In person by producing at the Meeting a blocking certificate issued by the Custodian Bank, UBS (LUXEMBOURG) S.A., which will be issued to them against blocking of their shares, at the latest on July 29, 2005.
- by proxy by completing the proxy form which will be made available to them against blocking of their shares as aforesaid. The proxies must be sent together with the blocking certificate to and have to be in possession of LUXEMBOURG INVESTMENT FUND c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on July 29, 2005.

Shares so blocked will be retained until the day after the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.

II (03277/755/30)

The Board of Directors.

LUXEMBOURG SELECTION FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 96.268.

Shareholders are kindly convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at 291, route d'Arlon, Luxembourg, on August 1, 2005 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and the Auditor.
2. Approval of the financial statements as of April 30, 2005.
3. Decision on allocation of net profits.
4. Discharge of the Directors and of the Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ended April 30, 2005.
5. Election of the Members of the Board of Directors.
6. Appointment of the Auditor.
7. Miscellaneous.

Voting

Resolutions on the Agenda may be passed without quorum, by a simple majority of the votes cast thereon at the Meeting.

Notes

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

- in person by producing at the Meeting a blocking certificate issued by the Custodian Bank, UBS (LUXEMBOURG) S.A., which will be issued to them against blocking of their shares, at the latest on July 29, 2005.
- by proxy by completing the proxy form which will be made available to them against blocking of their shares as aforesaid. The proxies must be sent together with the blocking certificate to and have to be in possession of LUXEMBOURG SELECTION FUND c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on July 29, 2005.

Shares so blocked will be retained until the day after the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.

II (03396/755/30)

The Board of Directors.

35181

AUDIOTECHNO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 26.703.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 2 août 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2005, et affectation du résultat.
 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2005.
 4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
 5. Divers.
- II (03281/1023/16) Le Conseil d'Administration.
-

REGATE HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 47.440.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, le 1^{er} août 2005 à 16.00 heures, avec l'ordre du jour
suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2005.
 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
 4. Divers.
- II (03311/534/15) Le Conseil d'Administration.
-

NEX-FOTO CAPITAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 52.196.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra en date du 1^{er} août 2005 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
 3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
 4. Nominations statutaires
 5. Divers
- II (03356/506/15) Le Conseil d'Administration.
-

VITRUM LUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-4823 Rodange, Z.I. P.E.D., boulevard du Contournement.
R. C. Luxembourg B 71.365.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
des Actionnaires qui aura lieu au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, le 2 août 2005 à 11.00 heures, pour délibérer
sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du commissaire.
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
4. Décision sur la continuation de la société sur base de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

5. Nominations statutaires.

6. Divers.

Conditions de quorum, de vote et de participation

Les Actionnaires sont informés que:

1) Conformément à l'article 13 des statuts, toutes les décisions à prendre par les actionnaires en assemblées générales ordinaires et extraordinaires doivent être prises par 51% au moins des actions émises, sans tenir compte des conditions de quorum de présence et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

2) Les actionnaires peuvent participer et voter en personne ou par mandataire, qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Les modèles de procurations peuvent être obtenus au siège de la société.

3) Afin de participer à l'assemblée générale ordinaire, les détenteurs d'actions au porteur devront déposer leurs actions cinq jours ouvrables avant l'assemblée au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, ou auprès du siège de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, ou de toute autre banque.

Le Conseil d'Administration

A. Daneu

L'Administrateur-délégué

II (03395/000/32)

CS CARAT (LUX), Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.

H. R. Luxemburg B 73.244.

Mangels Beschlussfähigkeit konnte die ausserordentliche Generalversammlung, die am 5. Juli 2005 abgehalten wurde, nicht rechtmässig über ihre Tagesordnung beschliessen. Aus diesem Grund werden die Anteilhaber eingeladen zur Teilnahme an einer erneut einberufenen

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft, die am Sitz der Gesellschaft in 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, am Montag, dem 8. August 2005 um 11.00 Uhr stattfinden wird, mit der folgenden Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Neufassung des Artikels 10 der Satzung der Gesellschaft wie folgt:
«Die jährliche Generalversammlung der Anteilhaber findet gemäß Luxemburger Gesetz am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen in Einberufungsschreiben angegebenen Ort in Luxemburg, am dritten Dienstag des Monats Februar um 11.00 Uhr statt.»
2. Neufassung der Ziffer 2) des Artikels 15 der Satzung der Gesellschaft wie folgt:
«Es dürfen ausschliesslich Anteile folgender Arten von Organismen für gemeinsame Anlagen (sowohl in vertraglicher Form oder als «trust» aufgelegte Investmentfonds als auch Investmentgesellschaften) erworben werden:
 - a. in der Bundesrepublik Deutschland aufgelegte Sondervermögen, die die Voraussetzungen der Richtlinie 85/611/EWG erfüllen, und/oder
 - b. in der Bundesrepublik Deutschland aufgelegte Investmentaktiengesellschaften mit veränderlichem Kapital, die keine Spezialfonds sind und bei denen insbesondere die Vorschriften für die getrennte Verwahrung der Vermögensgegenstände, die Kreditaufnahme, die Kreditgewährung und die Leerverkäufe von Wertpapieren und Geldmarktinstrumenten bestehen, die den Anforderungen der Richtlinie 85/611/EWG gleichwertig sind, und/oder
 - c. in der Bundesrepublik Deutschland aufgelegte Sondervermögen mit zusätzlichen Risiken und/oder Investmentaktiengesellschaften mit veränderlichem Kapital, deren Satzung eine den Sondervermögen mit zusätzlichen Risiken vergleichbare Anlageform vorsieht, und die ihre Mittel nicht selbst in Investmentvermögen anlegen (deutsche Single-Hedgefonds), und/oder
 - d. in der Bundesrepublik Deutschland aufgelegte Immobilien-Sondervermögen, die keine Spezial-Sondervermögen sind, und/oder
 - e. andere in der Bundesrepublik Deutschland aufgelegte Sondervermögen, die keine Spezial-Sondervermögen sind und bei denen insbesondere die Vorschriften für die getrennte Verwahrung der Vermögensgegenstände, die Kreditaufnahme, die Kreditgewährung und die Leerverkäufe von Wertpapieren und Geldmarktinstrumenten bestehen, die den Anforderungen der Richtlinie 85/611/EWG gleichwertig sind, und/oder
 - f. sonstige Investmentvermögen, die die Voraussetzungen der Richtlinie 85/611/EWG erfüllen, und/oder
sonstige Investmentvermögen, die deren Voraussetzungen entsprechend erfüllen und in der Bundesrepublik Deutschland öffentlich vertrieben werden dürfen, und/oder
 - g. Investmentvermögen, die mit den unter vorstehenden Bst. c) genannten Single-Hedgefonds vergleichbar sind und die ihre Mittel nicht selbst in Investmentvermögen anlegen, und/oder
 - h. andere Investmentvermögen,

- die keine Spezialfonds sind und die in ihrem Sitzland nach Rechtsvorschriften zugelassen wurden, die sie einer wirksamen öffentlichen Aufsicht zum Schutz der Anleger unterstellen, und ausreichende Gewähr für eine befriedigende Zusammenarbeit zwischen der Aufsichtsbehörde in deren jeweiligem Sitzland und der Luxemburger Aufsichtsbehörde besteht und
- bei denen das Schutzniveau des Anlegers dem Schutzniveau eines Anlegers in ein Investmentvermögen, das der Richtlinie 85/611/EWG entspricht, gleichwertig ist und bei denen insbesondere die Vorschriften für die getrennte Verwahrung der Vermögensgegenstände, die Kreditaufnahme, die Kreditgewährung und die Leerverkäufe von Wertpapieren und Geldmarktinstrumenten bestehen, die den Anforderungen der Richtlinie 85/611/EWG gleichwertig sind, und
- bei denen die Geschäftstätigkeit Gegenstand von Jahres- und Halbjahresberichten ist, die es erlauben, sich ein Urteil über das Vermögen und die Verbindlichkeiten, die Erträge und die Transaktionen im Berichtszeitraum zu bilden, und
- bei denen die Anteile ohne eine Begrenzung der Zahl der Anteile angeboten werden und die Anleger das Recht zur Rückgabe der Anteile haben,
(insgesamt die «Zielfonds» genannt).

Die einzelnen Teilfonds können sich hinsichtlich ihrer Anlageziele sowie hinsichtlich ihrer Gewichtung in Bezug auf die anlagepolitischen Zielsetzungen der Zielfonds unterscheiden.»

3. Neufassung der Ziffer 3) des Artikels 15 der Satzung der Gesellschaft wie folgt:
«Für die Gesellschaft bzw. die einzelnen Teilfonds dürfen keine Anteile von Private-Equity, Venture Capital- oder Spezialfonds sowie keine anderen Wertpapiere, mit Ausnahme von in Wertpapieren verbrieften Finanzinstrumenten nach Maßgabe der nachfolgend beschriebenen Anlagebeschränkungen erworben werden.»
4. Neufassung der Ziffer 4) des Artikels 15 der Satzung der Gesellschaft wie folgt:
«Die Zielfonds, mit Ausnahme der oben unter Ziff. 1 Bst. g) genannten Investmentvermögen, müssen in einem Mitgliedsstaat der Europäischen Gemeinschaft und dem Europäischen Wirtschaftsraum, der Schweiz, Kanada, den Vereinigten Staaten von Amerika, Japan oder Hongkong aufgelegt worden sein. Der Umfang der Zielfonds, die außerhalb Luxemburgs und Deutschlands aufgelegt wurden, ist nicht beschränkt. Kein Teilfonds darf in Zielfonds im Sinne von Ziff. 1 Bst. c) und g) aus Staaten anlegen, die bei der Bekämpfung der Geldwäsche nicht im Sinne der internationalen Vereinbarungen kooperieren.»
5. Neufassung der Ziffer 6) des Artikels 15 der Satzung der Gesellschaft wie folgt:
«Der Wert der Zielfondsanteile darf 51% des Wertes des Nettovermögens eines Teilfonds nicht unterschreiten. Zielfonds, die vorstehend unter Ziff. 1 Bst. c) und g) aufgeführt sind, dürfen in ein sehr umfangreiches Spektrum von Vermögensgegenständen anlegen, welches neben den für traditionelle Sondervermögen zulässigen Investitionen (wie Wertpapiere, Geldmarktinstrumente, Derivate, Bankguthaben, Anteile an Investmentvermögen, jedoch keine Immobilien oder Beteiligungen an Immobiliengesellschaften) auch stille Beteiligungen, Unternehmensbeteiligungen, sofern deren Verkehrswert ermittelt werden kann, sowie Edelmetalle und Warenterminkontrakte, welche an organisierten Märkten gehandelt werden (jedoch keine sonstigen Waren), umfasst. Dabei ist die geographische Herkunft oder der Sitz der Aussteller oder Schuldner von Vermögensgegenständen, in welche diese Zielfonds anlegen dürfen, unbegrenzt. Höchstens 20% des jeweiligen Nettoteilfondsvermögens dürfen in Anteile eines der vorstehend unter Ziff. 1 Bst. a), b), d), e), f) oder h) aufgeführten Zielfonds angelegt werden. Für den jeweiligen Teilfonds dürfen nicht mehr als 25% der ausgegebenen Anteile eines der vorstehend unter Ziff. 1 Bst. a), b), d), e), f) oder h) aufgeführten Zielfonds erworben werden. Jeder Teilfonds darf vorübergehend mehr als 50% der ausgegebenen Anteile eines der vorstehend unter Ziff. 1 Bst. c) und g) aufgeführten Zielfonds erwerben.
Zusätzlich zu diesen Anlagegrenzen darf der jeweilige Teilfonds zusammen nicht mehr als 10% des Nettoteilfondsvermögens in Anteilen von Zielfonds, die vorstehend unter Ziff. 1 Bst. c) und g) aufgeführt sind, und darüber hinaus insgesamt nicht mehr als 30% des Nettoteilfondsvermögens in Anteilen von Zielfonds, die vorstehend unter Ziff. 1 Bst. b), e) und h) aufgeführt sind, anlegen.
Für jeden Teilfonds dürfen Anteile an Zielfonds, die vorstehend unter Ziff. 1 Bst. a), b), d), e), f), und/oder h) aufgeführt sind, nur dann erworben werden, wenn jeder dieser Zielfonds nach seinen Vertragsbedingungen bzw. der Satzung seiner Investmentgesellschaft seinerseits insgesamt höchstens 10% des Wertes seines Vermögens in Anteilen an Investmentvermögen anlegt, bei denen es sich ihrerseits nur um Vermögen im Sinne vorstehender Ziff. 1 Bst. a), b), d), e), f) und/oder h) handeln darf.
Bei Umbrella-Fonds beziehen sich die vorgenannten Anlagegrenzen jeweils auf einen Teilfonds. Es darf nur in solche Zielfonds im Sinne von Ziff. 1 Bst. c) und g) als Teilfonds eines Umbrella-Fonds investiert werden, bei welchen ein Haftungsdurchgriff für auf andere Teilfonds entfallende Verbindlichkeiten ausgeschlossen ist.»
6. Neufassung der Ziffer 7) des Artikels 15 der Satzung der Gesellschaft wie folgt:
«Die Gesellschaft wird für jeden Teilfonds angemessene flüssige Mittel in Form von Bankguthaben, die eine Laufzeit von höchstens 12 Monaten haben, und regelmäßig gehandelten Geldmarktinstrumenten, deren Restlaufzeit 12 Monate nicht übersteigt, halten oder als Festgelder anlegen. Diese flüssigen Mittel dürfen 49% des Nettoteilfondsvermögens nicht überschreiten. Die Gesellschaft darf nur bis 20% des Nettoteilfondsvermögens in Bankguthaben bei je einem Kreditinstitut einlegen.»
7. Neufassung von Artikel 22 der Satzung der Gesellschaft, um ihm ab dem 2. Absatz nach Buchstabe e) folgenden Wortlaut zu geben:
«Dem Gesellschaftsvermögen dürfen aber keine Ausgabeaufschläge und Rücknahmeabschläge für die Zielfondsanteile berechnet werden, wenn der betreffende Zielfonds

- von einer Gesellschaft verwaltet wird, die mit der Gesellschaft oder deren Anlageverwalter oder Anlageberater durch eine wesentliche unmittelbare oder mittelbare Beteiligung verbunden ist, oder
- von einer Gesellschaft verwaltet wird die einer Gruppe angehört in der eine Gesellschaft eine wesentliche unmittelbare oder mittelbare Beteiligung an der Gesellschaft hat, oder der gleichen Gruppe angehört wie der Anlageverwalter oder Anlageberater der Gesellschaft, oder
- von einer Gesellschaft verwaltet wird, bei der ein oder mehrere Mitglieder der Geschäftsleitung bzw. des Verwaltungsrats gleichzeitig Mitglieder der Geschäftsleitung bzw. des Verwaltungsrats der Gesellschaft oder eines Anlageberaters oder Anlageverwalters der Gesellschaft oder einer anderen Gesellschaft derselben Gruppe sind.

Das Verbot gilt ferner für Anteile an Zielfonds, die mit der Gesellschaft in der vorstehenden Weise verbunden sind. Zusätzlich zu den Kosten, welche auf das Vermögen des jeweiligen Teilfonds gemäß den Bestimmungen dieser Satzung erhoben werden, fallen indirekt Kosten für die Verwaltung, die Depotbankvergütung, die Kosten der Wirtschaftsprüfer, Steuern sowie sonstige Kosten und Gebühren der Zielfonds, in welchen die einzelnen Teilfonds anlegen, an, so dass eine Mehrfachbelastung mit gleichartigen Kosten erfolgen kann.»

8. Änderung der Artikel 3 Abs. 2, 5 Abs. 2, 15 Ziff. 8, 19, 27 Abs. 4 und 29 der Satzung der Gesellschaft
Die Bezugnahme in Artikel 3 Abs. 2, 5 Abs. 2, 15 Ziff. 8, 19, 27 Abs. 4 und 29 auf das «Gesetz vom 30 März 1988» wird jeweils ersetzt durch die Referenz auf das «Gesetz vom 20. Dezember 2002».
9. Neufassung von Artikel 5 Abs. 2 der Satzung der Gesellschaft wie folgt:
«Das Mindestkapital der Gesellschaft, welches binnen 6 Monaten nach Erhalt der gesetzlichen Ermächtigung, welches vom Luxemburger Gesetz vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen vorgesehen ist, erreicht sein muss, beträgt eine Million zweihundertfünfzigtausend Euro (1.250.000,- EUR).»

Die Versammlung ist unabhängig von der Anzahl der vertretenen Anteile beschlussfähig.

Beschlüsse werden mit der Zustimmung von zwei Dritteln der auf der Versammlung vertretenen Anteile gefasst. Unabhängig von seinem Inventarwert berechtigt jeder ganze Anteil zu einer Stimme.

Anteilinhaber, die dieser Versammlung persönlich beiwohnen möchten und an den Abstimmungen teilnehmen wollen, werden gebeten die Zentrale Verwaltungsstelle der Gesellschaft, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg (Fax-Nr. (+352) 43 61 61 405) hierüber vor der Versammlung in Kenntnis zu setzen. Stichtag ist Mittwoch, den 3. August 2005, 12.00 Uhr mittags.

Jeder Anteilinhaber ist berechtigt, an der außerordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Sollte es einem Anleger nicht möglich sein, an der Versammlung teilzunehmen, können Sie ein Vollmachtsformular bei der Zentralen Verwaltungsstelle beziehen. Bitte senden Sie das Bevollmächtigungsformular per Fax und zusätzlich per Post an CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, (Fax-Nr. (+352) 43 61 61 405). Stichtag ist Mittwoch, der 3. August 2005, 12.00 Uhr mittags.

Die für die am 5. Juli 2005 abgehaltene ausserordentliche Generalversammlung eingereichten ordnungsgemäss ausgefüllten und unterzeichneten Bevollmächtigungsformulare bleiben gültig, sofern der Anteilinhaber keine anderweitige Regelung trifft.

II (03359/755/145)

Für den Verwaltungsrat.

AMPAX S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 23.954.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 1^{er} août 2005 à 9.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Ratification de la cooptation de nouveaux administrateurs
2. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
3. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2004
4. Affectation du résultat
5. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes
6. Divers

II (03366/000/16)

Le Conseil d'Administration.